

UN ENGA  
GEMENT  
RESPON  
SABLE 





# EDITO

Le secteur du bâtiment vit une véritable révolution et s'il doit répondre à des normes réglementaires de plus en plus nombreuses, il doit aussi intégrer son entrée dans le digital qui permettra une visibilité optimale du projet, une meilleure collaboration entre les acteurs et la mise à disposition de données et de mesures à tout instant de la vie du projet, de sa conception à sa maintenance. Sécurisation des phases de la construction, planification et optimisation des performances des bâtiments seront alors rendues plus efficaces.

Le développement durable requiert le recours à de nouvelles techniques de construction et l'ouverture vers des innovations et solutions intégrant massivement la problématique énergétique pour les marchés du neuf mais aussi pour la rénovation urgente de l'existant.

Face à ces enjeux, AkzoNobel met tout en place pour limiter les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie de ses produits et s'investit face aux nouvelles attentes de ses clients et des acteurs de la construction.

Claudine Rothmann



## CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL EN FRANCE

Implication de la France sur le Développement Durable/ 10  
*La Conférence des Parties ou COP 21  
Contexte réglementaire français pour le bâtiment  
Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte  
Réglementation thermique*

Forte présence de la réglementation en France/ 13  
*REACH  
Les biocides  
Composés Organiques Volatils (COV)  
Qualité de l'air intérieur : niveau d'émission  
Fiche de Données de sécurité  
Réglementation CLP  
Les CMR*

Fiche de déclaration environnementale et sanitaire FDES/ 19  
*Certification volontaire/ 20  
La labélisation des produits  
Les labélisations des bâtiments*



# SOMMAIRE

## AKZONOBEL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 4 /Présentation d'AKZONOBEL
- 5 /Un engagement global tout au long du cycle de vie du produit
- 6 /Des départements au service du développement durable
- 7 /Dow Jones Sustainability Index
- 8 /Planet possible
- 9 /Site de production de Montataire



## PLAN D'ACTION PLANET POSSIBLE EN FRANCE

- 24 /Innovations et gamme environnementale  
*Une Gamme Environnementale  
L'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)  
Alpha Lumimax Mat SF  
Alpha Lumimax Mat SF Alpha Sanoprotex*
- 28 /Services intégrés à la démarche durable  
*Gestion de la relation client : conseil (déco et couleur), préconisation*
- 30 /Préparer l'avenir  
*Qualité de l'air intérieur dans les ERP  
Accessibilité dans les ERP  
Building Information Modeling (BIM)  
Formation des Professionnels du Bâtiment  
Association RQE  
Fondation Anouk*



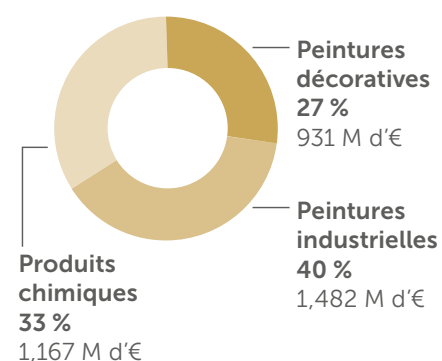
# AKZO NOBEL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## P RÉSENTATION AKZONOBEL



Le Groupe AkzoNobel, créé en 1994 par le regroupement des entités Akzo et Nobel, est présent dans plus de 80 pays en Europe, Amérique, Asie, Moyen-Orient et Afrique. Avec 47 200 collaborateurs dans le monde, la société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 14,9 milliards d'euros. Le groupe, dont le siège est situé à Amsterdam fabrique et commercialise des peintures décoratives, des peintures industrielles et des produits chimiques.

### CA par secteur d'activités en 2015



### LES PRODUITS DE PEINTURES DÉCORATIVES :

N°1 mondial des peintures décoratives tant pour les particuliers que pour les professionnels, AkzoNobel propose une gamme complète de produits de décoration intérieure et extérieure, de peintures laques et vernis ainsi que de revêtements spéciaux pour le métal, bois et autres supports. Toutes ces gammes sont commercialisées à travers ses marques phares.

### LES PRODUITS INDUSTRIELS :

AkzoNobel a développé une gamme de solutions innovantes dans les secteurs de l'automobile, l'aérospatiale, la marine, les revêtements en poudre et vernis et les adhésifs pour le bois.

### LES PRODUITS CHIMIQUES :

Le groupe possède un large éventail de produits performants utilisés dans la fabrication de l'asphalte, des produits cosmétiques, des détergents, etc.

## GRANDS PROJETS



## COULEUR



AkzoNobel a su développer une réelle expertise technique en travaillant les projets avec les plus grands architectes, décorateurs et coloristes. Son département couleur est un précurseur pour anticiper les couleurs et harmonies de demain.

En intégrant son propre système de codification ACC (AkzoNobel Color Codification), le groupe fonde ses concepts sur des analyses de styles et de tendances.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

AkzoNobel place le développement durable au cœur de ses activités « produits de décoration » et son engagement se traduit par sa participation depuis 2006 de l'évaluation du Dow Jones Sustainability Index.



## UN ENGAGEMENT GLOBAL TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DU PRODUIT

AkzoNobel se soucie de réduire l'impact carbone dans sa chaîne de valeur en collaborant avec les fournisseurs et en intégrant des ressources d'approvisionnement ainsi que des procédés techniques et de fabrications à faible consommation énergétique.



### EMPREINTE CARBONE TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS EN 2015



### MATIÈRES PREMIÈRES

La fabrication et le transport des matières premières représentent une grande part de l'empreinte carbone.

### ENGAGEMENTS

- Utilisation de matières premières plus respectueuses de l'environnement.
- Augmentation de la fabrication des peintures en phase aqueuse et limitation des solvants.
- Identification des opportunités au travers des changements de formule.

### FABRICATION ET STOCKAGE

Les opérations de fabrication et de stockage d'AkzoNobel ont un faible impact sur l'environnement.

### ENGAGEMENTS

- Amélioration du bilan énergétique de l'usine.
- Diminution des déchets rejetés.
- Engagement des transporteurs dans la charte « Objectif CO<sub>2</sub>, les transporteurs s'engagent » afin de diminuer le rejet de gaz à effet de serre.

### POINTS DE VENTE, MISE EN ŒUVRE, VIE EN ŒUVRE ET FIN DE VIE

18 % de l'empreinte carbone est causée par l'émission des COV lors de l'application et le transport. 12 % sont dû à la fin de vie du produit.

### ENGAGEMENTS

- Mise en avant des produits environnementaux dans la stratégie marketing.
- Mise en place d'un service de reprise des déchets sur les points de vente et sur les chantiers.
- Suivi des consommations d'eau et d'électricité en points de vente.



# D

## ES DÉPARTEMENTS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### POLITIQUE D'ACHAT

AkzoNobel développe trois programmes de développement durable à destination de ses fournisseurs afin d'améliorer les performances, gérer les risques, contribuer à la réduction de l'empreinte carbone et à la gestion des matières premières renouvelables :

#### CODE DE BONNE CONDUITE

Préalable : avant d'intégrer l'un des programmes, tous les fournisseurs doivent signer le Code de bonne conduite qui concerne le respect des facteurs environnementaux et sociaux.

<b>Programme 1</b>	Principaux fournisseurs des pays émergents	Programme de soutien des fournisseurs	Programme de soutien qui vise les fournisseurs locaux sur les marchés émergents et permet d'optimiser leur capacité et leur performance.
<b>Programme 2</b>	Évaluation de la base de données fournisseurs	«Ensemble pour le développement durable» ecoVadis	Evaluation de la base de données fournisseurs visant à améliorer les pratiques du développement durable au sein des chaînes d'approvisionnement. Les résultats des audits sont regroupés sur la plateforme EcoVadis, ce qui permet de se concentrer sur les domaines d'amélioration dans la chaîne d'approvisionnement.
<b>Programme 3</b>	Fournisseurs clés	Programme de management des fournisseurs clés	Le processus de gestion des fournisseurs clés permet à AkzoNobel de concentrer ses ressources internes sur ses fournisseurs principaux car ils sont essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques concernant l'utilisation des matières renouvelables et la diminution de l'empreinte carbone.

**96%**  
des fournisseurs du groupe ont signé le Code de Bonne Conduite

AKZO NOBEL NV (GROUP) 2015	
Notation	77/100
Environnement	80/100
Pratiques de travail	70/100
Pratiques commerciales	80/100
Fournisseurs	80/100

AkzoNobel a obtenu la notation de «Gold» en 2014 pour ses actions en termes d'achats responsables et conserve sa position en 2015 au sein de cette initiative composée des 16 grandes entreprises du domaine de la chimie.

#### INDICATEURS D'ÉVOLUTION 2016

AkzoNobel regroupe les trois programmes dans son Sustainability Balanced Scorecard Supplier (SSBC), permettant une mesure du niveau de sensibilité des fournisseurs au développement durable. Le SSBC est composé d'indicateurs de performances clés et de six stades de maturité. Il est divisé en deux sections :

Gestion de la conformité et des risques	Amélioration de la performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Code de bonne conduite</li> <li>Programme de soutien des fournisseurs</li> <li>Ensemble pour le développement durable</li> <li>Fournisseurs nouveaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de management des fournisseurs clés</li> </ul>

### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le département R&D se mobilise aussi pour décliner des formulations en phase aqueuse plus performantes que les peintures solvantées (en termes de résistance, de durabilité et d'esthétique). Une recherche pour utiliser des matières premières biosourcées et renouvelables est intégrée au processus de développement des formules. L'industrie biotechnologique pourrait ainsi révolutionner l'industrie chimique. Une politique d'innovation intègre la stratégie tournée vers l'éco-conception qui est centrée sur des produits apportant des fonctions novatrices et spécifiques.

QUELQUES CHIFFRES EN 2015	
347	millions d'euros investis par le groupe dans la R&D et l'innovation
11 %	de matières premières d'origine renouvelable
28 %	des investissements R&D ont abouti à des recettes qui intègrent la gamme Eco Premium Solution

# D

## OW JONES SUSTAINABILITY INDEX

Le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) a été créé en 1999 par la société S&P Dow Jones Indices en partenariat avec RoSAM (un gestionnaire d'actifs spécialisé dans l'investissement responsable).

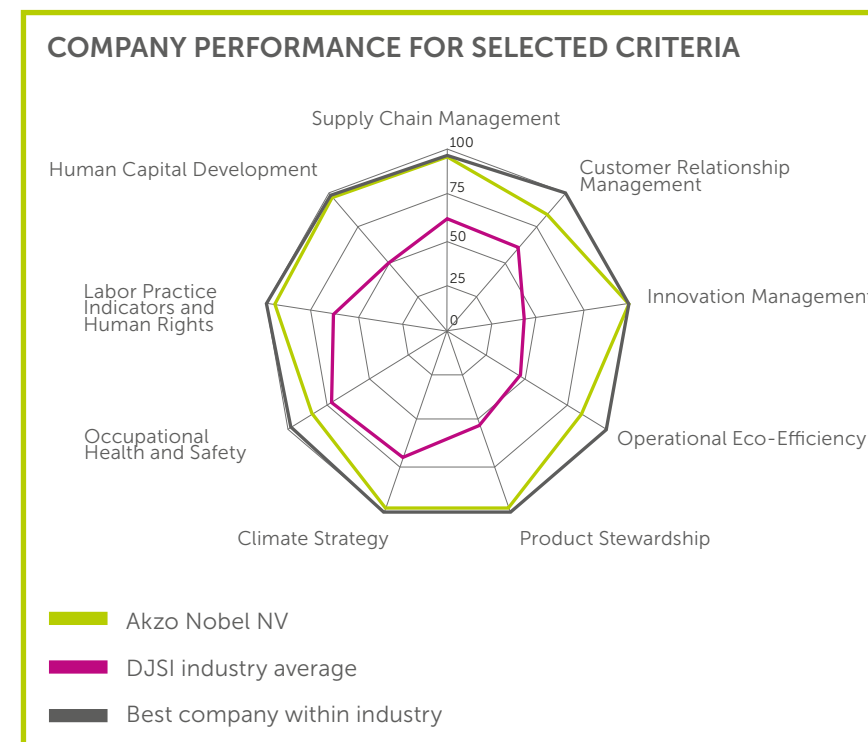
Il est défini comme un indice global de cotation de la bourse américaine classant les entreprises selon leurs implications en terme de responsabilité sociétale. Les entreprises concernées sont réparties en 24 grands secteurs (automobile, banque, transport, matériaux, etc.) selon la classification ICB (Industry Classification Benchmark).



### CRITÈRES DE CLASSIFICATION

Le Dow Jones prend en considération les trois critères principaux de la responsabilité sociétale, répartis en 3 points à travers lesquels la performance des entreprises est évaluée :

- **DIMENSION ÉCONOMIQUE**
  - Gestion des relations clients
  - Gestion des innovations
  - Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- **PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**
  - Climat
  - Operational Eco-Efficiency
  - Gestion des produits
- **DIMENSION SOCIALE**
  - Développement du capital humain
  - Indicateurs de pratiques au travail et droits de l'homme
  - Santé et sécurité au travail



### AKZONOBEL RÉCOMPENSÉ

Depuis 2006, AkzoNobel est reconnu comme l'une des principales industries dans le secteur des matériaux et est en position de leader depuis 2012 parmi plus de 350 entreprises.

Dans son rapport de synthèse 2015 sur AkzoNobel, DJSI/RobecoSAM précise que «la performance distinguée d'AkzoNobel sur le développement durable est le reflet de ses efforts continus pour faire en sorte que son engagement en matière d'environnement, de social et de gouvernance soit à l'origine de sa performance financière».

La société Oekom Research a développé un autre indicateur extra financier : Oekom Corporate Ratings. Il analyse les entreprises par secteur d'activité sur plus de 100 critères sociaux et environnementaux. **Le groupe AkzoNobel est en position de leader en 2016.**

AkzoNobel mesure également ses performances auprès d'autres agences de notation telles que FTSE4Good Index Series, Euronext Vigeo, STOXX® Global ESG Leaders indices, MSCI Global Sustainability Index Series, Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe ainsi que Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Global.



# PLANET POSSIBLE™



Planet Possible est le cadre de référence du programme d'action AkzoNobel issu de sa stratégie développement durable. L'ambition du groupe est de créer un avenir meilleur en donnant à ses activités plus de valeurs tout en réduisant l'énergie et les ressources nécessaires. Planet Possible se décline selon trois piliers :

## DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DURABLES POUR LES CLIENTS

AkzoNobel apporte une vision pour l'avenir par son service Recherche et Développement qui travaille ses formulations dans le but de réduire leurs impacts environnementaux et ce, tout en maintenant les performances techniques des produits et en optimisant la durabilité. Cette dernière prolonge les cycles d'entretien des systèmes de peintures du groupe.

La gestion des matières premières est encadrée par la «Policy stewardship», système de management des achats internes, pour lequel AkzoNobel anticipe les nouvelles réglementations en interdisant très en amont certaines matières.

AkzoNobel met en place des services de livraison et de stockage en point de vente afin de limiter les exigences de conditionnement et les transports.

La reprise des déchets des professionnels est assurée dans l'ensemble du réseau de distribution Sikkens Solutions ou même directement sur les chantiers. Il a été également proposé un contrat de maintenance, Garantie et entretien du bois (voir page 28), couvrant le maintien de l'aspect et la protection des supports bois qui permet d'éviter une réfection totale des bâtiments par la mise en œuvre planifiée de prestations régulières d'entretien.

## MAÎTRISE DES IMPACTS : RESSOURCES ET ÉNERGIES

La priorité pour les usines AkzoNobel passe par des projets de réévaluation des unités de production pour privilégier les énergies renouvelables (biomasse, panneaux solaires, etc.).

Le groupe cherche à réduire les ressources sur toute la durée du cycle de vie des produits par la gestion des déchets de

production et des déchets de produits dans leur vie en œuvre. Un projet international a été mis en place pour permettre le recyclage des peintures (stock non utilisé, suppression de produits, etc.) en offrant une gamme destinée à des chantiers à moindre budget. Concernant le recyclage des composants (contenants, matériels, etc.), le tri pour le recyclage des matières premières est pratiqué. A défaut, des incinérations privilégient la récupération d'énergies.

AkzoNobel dans le programme «Eco-Efficiency» met en place un monitoring de ses consommations et rejets sur ses propres opérations. Celui-ci évalue pour chacun des sites de transformation et de stockage : la consommation d'énergie, d'eau, la production de déchet, d'émission de COV, CO<sub>2</sub>, NOx, SOx, etc. Cela amène le groupe à identifier les actions à mener, à augmenter la proportion d'énergie renouvelable, à utiliser des solutions moins traditionnelles dans une logique d'amélioration continue.

Concernant le transport, les termes du contrat entre AkzoNobel et ses fournisseurs sont définis par ces quelques exemples :

- Pour les transports extras-urbains, l'utilisation de véhicules diesel ou essence répondra à la norme Euro V ou équivalent, selon la directive Européenne 1999/96/CE.
- Des véhicules doivent être équipés de pot catalytique et/ou de filtres à particules.
- Pour les usages urbains, l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides sera privilégiée.
- Les véhicules doivent être équipés d'économètres et d'indicateurs de consommation.

## HOMMES, COMMUNAUTÉ, SÉCURITÉ ET SANTÉ

En parallèle d'une recherche de qualité de vie dans l'entreprise, d'une préoccupation sur la santé des employés et de leur sécurité, AkzoNobel a mis en place un programme de développement des collaborateurs et des talents en investissant dans la formation, la planification de carrière et le partage de valeurs communes. Parce que le pilier social est un levier fondamental du développement durable, AkzoNobel sponsorise, réalise et soutien un grand nombre de projets humanitaires à travers le monde (en France, la fondation Anouk).

RÉSULTATS 2015	DESCRIPTION	PEINTURES DÉCORATIVES
DJSI Index	Indice américain de développement durable qui évalue les performances environnementales AkzoNobel	n° 1
<b>Activités commerciales</b>		
Resource Efficiency Index (REI)	L'indice d'efficacité des ressources correspond à la valeur générée (marge) au regard de l'impact carbone	108
Chiffre d'affaires issu de la gamme environnementale EPS	Pourcentage du chiffre d'affaires de la gamme Eco Premium Solution (EPS)	28 %
<b>Ressources</b>		
Réduction de l'empreinte carbone (vs 2012)	Pourcentage de dioxyde de carbone par tonne de produit vendu	4 %
Réduction du taux de COV (vs 2012)	Pourcentage de Composés Organiques Volatils (COV)	5 %
Taux de matières premières renouvelables	Matières premières issues de la faune et la flore qui se régénèrent sans cesse à l'échelle humaine	14 %
Taux d'énergies renouvelables	Énergies provenant de sources naturelles qui se régénèrent à l'échelle humaine	37 %
<b>Activités sociales</b>		
Taux d'engagement Gallup	Questionnaire d'engagement destiné aux employés et noté sur 5	4,13

# SITE DE PRODUCTION DE MONTATAIRE

Le site de production AkzoNobel Decorative Paints France se situe dans la zone industrielle de Montataire dans l'Oise. Plus de 60 000 tonnes de produits (peintures émulsions, peintures solvants et lasures) y sont produits chaque année. Le site est ainsi qualifié «Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) SEVESO 3 seuil bas». Il est aussi certifié :



- **ISO 9001** version 2008 (management de la qualité) : donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **ISO 14001** version 2004 (management environnemental) : transmet des outils aux entreprises qui souhaitent maîtriser leurs responsabilités environnementales.
- **OHSAS 18001** version 2007 (management de la santé et la sécurité au travail) : permet d'acquiescer une meilleure gestion des risques et d'améliorer les performances de l'entreprise.



## PLAN D'ACTION

### ACTIONS RÉALISÉES

- Recyclage de l'eau de lavage sur l'une des usines de production
- Mise en place de variateurs de vitesse sur les moteurs électriques des surpresseurs pneumatiques
- Réduction des stocks de matières premières de 2 788 à 1 601 tonnes entre 2014 et 2015
- Mise en place du projet Urbanity (réaménagement des espaces de travail) : optimisation énergétique avec éclairage à led

### ACTIONS EN COURS

- Mise en place d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées
- Projet d'installation d'une chaudière à gaz avec pour objectif un meilleur rendement, une diminution de l'émission de CO<sub>2</sub>, de rejets de composants volatils et de la consommation d'énergie
- Remplacement d'un compresseur à énergie variable et plan de réduction des fuites d'air comprimé
- Mise à jour du bilan carbone
- Réalisation du bilan énergétique
- Mise en place du tri des déchets des bureaux et de la restauration

## ÉVOLUTION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ENTRE 2009 ET 2015

INDICATEURS	2009	2013	2015
Production en tonnes (t)	48 870	56 791	67 384
Déchets produits en tonnes par tonne de produit (sans eau) (t/t)	/	41,94	46,32
CO <sub>2</sub> rejeté en kilogrammes par tonne de produit (kg/t)	60,26 (2010)	57,13	47,33
Énergie consommée par tonne de produit (GJ/t)	2,72	2,24	1,70
COV utilisés en kilogrammes par tonne de produit (kg/t)	1,59	1,04	0,82
Eau consommée en mètres cubes par tonne de produit (m <sup>3</sup> /t)	1,82	0,91	0,91





## IMPLICATION DE LA FRANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LA CONFÉRENCE DES PARTIES OU COP 21

Le constat des scientifiques est unanime, l'atmosphère de notre planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine. La température moyenne annuelle a déjà augmenté de 0,85°C depuis 1880 et pourrait croître jusqu'à 5°C d'ici 2100, le niveau de la mer s'est élevé de 0,19 mètre au cours de la période 1901-2010, les glaciers continuent de se vider et la concentration en CO<sub>2</sub> liée à l'homme a augmenté de 40 % depuis 1750.

Depuis 1995, la Conférence des Parties réunit chaque année, dans un pays différent, 196 parties pour faire le point sur l'application de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et négocier de nouveaux engagements. La 21<sup>e</sup> Conférence qui s'est déroulée du 30 novembre au 12 décembre 2015 à Paris, avait pour but d'apporter une réponse au grand problème du réchauffement climatique. Une décision est ainsi prise : limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de



**PARIS2015**  
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
**COP21-CMP11**

2°C voire la limiter à 1,5°C, ce qui marque un tournant vers un nouveau monde. L'accord est ouvert aux signatures depuis le 22 avril 2016. C'est la première fois qu'une décision universelle est conclue en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

### L'IMPLICATION DE LA FRANCE SUITE À LA COP 21

Suite à la COP 21, des initiatives impliquant la France ont été prises :

- 4 pour 1000 : initiative lancée par la France visant à accroître le stockage de carbone dans les sols. En captant le CO<sub>2</sub> présent dans l'air, les plantes absorbent le carbone. Lors de leur décomposition dans le sol, elles le lui restituent sous forme de matière organique ; le sol s'enrichit et devient ainsi plus fertile.
- Climate Risk Warning Systems (CREWS) : lancé par la France, l'objectif est d'augmenter le nombre de stations météo et radars dans plus de 50 pays vulnérables afin de prévenir les populations des risques climatiques.

- Le Pacte de Paris pour l'eau et l'adaptation : consiste à évaluer les impacts du changement climatique et les vulnérabilités au niveau des bassins fluviaux, lacs et aquifères dans le but de créer des stratégies d'adaptation de la gestion de l'eau.
- Alliance pour les bâtiments et la construction : vise à réduire les gaz à effets de serre et à valoriser les méthodologies et outils permettant de développer des bâtiments auto-suffisants.



Frederic Legrand - COMEO / Shutterstock.com

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE FRANÇAIS POUR LE BÂTIMENT

Premier consommateur d'énergie devant le transport, l'agriculture et l'industrie, le secteur du bâtiment représente 45 % de la consommation en énergie finale en France en 2015. Sur ce secteur, la réglementation est très présente. Elle intègre les objectifs du plan bâtiment durable :

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE vers la CROISSANCE VERTE** ■ **Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** : JO du 18/08/2015. Cette loi fixe des objectifs sur un nouveau modèle économique pour la France dans les domaines de la rénovation des bâtiments, des énergies renouvelables, des transports, de la sécurité nucléaire, etc.

**Loi POPE** ■ **Loi Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE)** : JO du 14/07/2005. Cette réglementation dirige la France vers une politique de maîtrise de la consommation d'énergie et une diversification des sources d'énergie à faible émission de gaz à effet de serre.

**LE PLAN BÂTIMENT DURABLE 2012** ■ **Grenelle I** : JO du 05/08/2009. Cette politique énergétique détermine les objectifs et les engagements (énergie, transport, réchauffement climatique, etc.) de l'État afin de préserver l'environnement.

**Le Grenelle Environnement** ■ **Grenelle II** : JO du 12/07/2010. Cette réglementation détermine les règles pour atteindre les objectifs sur le terrain (RT 2012 Bâtiment et urbanisme, énergie et climat, gouvernance écologique, transport, biodiversité, protection sanitaire et gestion des déchets).

**PLAN BÂTIMENT DURABLE** ■ **Réglementation thermique (RT)** : JO du 01/2013 (RT 2012). La réglementation encadre la performance énergétique des bâtiments neufs en France en fixant des limites de consommation d'énergie primaire (Plus de détails dans l'article dédié).

**LES DIRECTIVES EUROPÉENNES** ■ **Directive Européenne 2010/31/CE sur la performance énergétique des bâtiments** : JO du 18/06/2010. Elle fixe pour chaque membre de l'Union européenne des exigences visant à améliorer la performance des bâtiments (rénovation, certification, inspection, contrôles).

■ **Directive Européenne 2009/28/CE sur les énergies renouvelables** : JO du 05/06/2009. Fixe pour chaque état membre de l'UE des objectifs concernant la production des énergies renouvelables.

■ **Directive Européenne 2005/32/CE sur l'écoconception des appareils consommateurs d'énergie** : JO du 22/07/2005. Établit un cadre concernant les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie.

■ **Directive Européenne 2010/30/UE sur l'étiquetage des appareils consommateurs d'énergie** : JO du 18/06/2010. Cette loi impose l'étiquetage énergétique des produits consommateurs d'énergie afin que le consommateur soit informé sur les performances des produits qu'il achète.

#### LES OBJECTIFS POUR LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Diminuer de 40 % les gaz à effet de serre par rapport à 1990	→ Loi Pope → LTECV
Augmenter la proportion des énergies renouvelables à un tiers de la production d'énergie	→ Directive européenne 2009/28/CE sur l'énergie renouvelable → LTECV
Construire des bâtiments neufs aux performances énergétiques et environnementales élevées	→ Directive européenne 2010/31/CE sur la performance énergétique des bâtiments → LTECV → Grenelle I et II → RT
Diviser par deux la consommation d'énergie en 2050	→ Grenelle I → LTECV
Mieux maîtriser les consommations liées aux comportements et à l'utilisation d'électricité spécifique	→ Directive européenne 2005/32/CE sur l'écoconception des appareils consommateurs d'énergie → Directive européenne 2010/30/CE sur l'étiquetage des appareils consommateurs d'énergie → LTECV
Massifier la rénovation énergétique des bâtiments	→ LTECV → Grenelle II





# LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a été publiée au Journal officiel du 18 août 2015. Elle fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français.

## Les principaux objectifs

- 40 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 par rapport à 1990.
- 30 % de consommation d'énergie fossile en 2030 par rapport en 2012.
- Porter la part d'énergie renouvelable à 32 % de consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.
- Diviser par deux la consommation finale d'énergie d'ici à 2050 (par rapport à 2012).
- 50 % de déchets en décharge à l'horizon 2025.
- Diversifier la production d'électricité et ramener la part du nucléaire 50 % (elle est actuellement à 75 %).

## Et pour les bâtiments !

**1<sup>er</sup> consommateur d'énergie devant les transports et l'industrie, le secteur du bâtiment est un fort émetteur de GES. De ce fait, la loi met un accent sur la rénovation thermique des bâtiments et la construction de bâtiments à haute performance énergétique.**

- Promouvoir les bâtiments à énergie positive (BEPOS).
- Rénovation thermique et construction de bâtiments à haute performance énergétique (HPE) avec un objectif de 500 000 rénovations lourdes par an d'ici 2017.

- Obligation de rénovation du parc tertiaire public et privé avant 2020, objectifs revus tous les 10 ans jusqu'à 2050 pour atteindre moins de 60 % de consommation énergétique en 2050 par rapport à 2010.
- Mise en place de dérogations concernant les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les parties communes dans les copropriétés.
- Instauration d'un «carnet de santé numérique» du logement, obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les constructions neuves, afin de faciliter de futurs travaux de rénovation thermique.

## RÉGLEMENTATION THERMIQUE

La réglementation thermique (RT) est la législation qui encadre la performance énergétique des bâtiments en France. La dernière date de 2012, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle comprend trois points clés :

<b>Consommation d'énergie primaire :</b> $Cep \leq Cep_{max}$	<b>Confort d'été :</b> $Tic \leq Tic_{max}$	<b>Efficacité énergétique :</b> $Bbio \leq Bbio_{max}$
<p>La consommation globale d'énergie primaire d'un projet ne doit pas dépasser le <math>Cep_{max}</math> dont la valeur moyenne est de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an et qui est modulé en fonction du bâtiment et de son emplacement géographique.</p>	<p>Propre au bâtiment, l'indice Tic caractérise la température intérieure conventionnelle. Celle-ci doit être inférieure à une valeur de référence en fonction de la zone climatique.</p>	<p>L'indicateur Bbio ou Besoin Bioclimatique exprime la capacité d'une construction à utiliser le moins d'énergie possible pour assurer voir augmenter le confort de vie de ses occupants.</p>

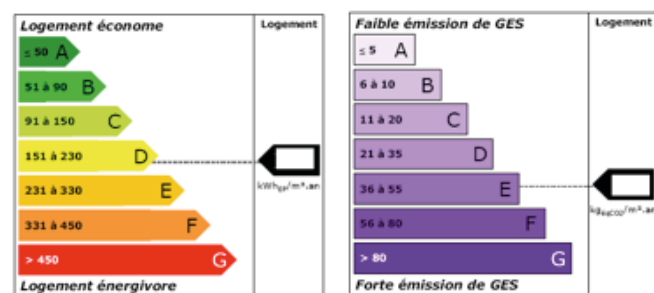
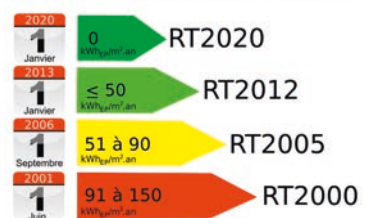
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette réglementation a subi quelques modifications, notamment par l'arrêté du 11 décembre 2014, à la suite de retours d'expériences sur des exigences difficiles voire impossible à atteindre.

**Logements de moins de 50 m<sup>2</sup> :** les logements ou les extensions de moins de 50 m<sup>2</sup> ne sont pas soumis à cette réglementation.

**Cep<sub>max</sub> pour les logements collectifs :** l'arrêté du 19 décembre 2015 prolonge la modulation à 57,5 kWh/m<sup>2</sup>/an (au lieu de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an) jusqu'au 31 décembre 2017.

**Et pour l'avenir ?** La RT 2020 va mettre en œuvre les bâtiments à énergie positive (BEPOS). Ces bâtiments doivent produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

### Règlementations Thermiques



### Bon à savoir !

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre. La réalisation d'un DPE est obligatoire à l'occasion de la vente d'un logement, lors de la signature d'un contrat de location d'un logement ou d'un bâtiment d'habitation ainsi que pour les bâtiments neufs dont le permis de construire a été déposé après le 1<sup>er</sup> juillet 2007. La lecture du DPE est facilitée par deux étiquettes. L'une pour la consommation d'énergie primaire et l'autre pour les émissions de GES.

# FORTE PRÉSENCE DE LA RÉGLEMENTATION EN FRANCE

## REACH

Le règlement européen REACH n°1907/2006, acronyme de «Registration, Evaluation, Authorisation of Chemical products» est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. Le principal objectif de REACH consiste à mieux protéger la santé de l'homme et l'environnement contre les risques que peuvent présenter les produits chimiques tout en renforçant l'esprit d'innovation et de substitution de substances les plus dangereuses de l'industrie chimique européenne.

Pour cela, les industriels ont le devoir d'évaluer les risques causés par les produits chimiques qu'ils utilisent et de fournir aux utilisateurs des informations relatives à la santé humaine et à l'environnement. En dehors des industriels de la chimie, ce règlement concerne un nombre important d'acteurs, notamment dans l'aéronautique, l'automobile, le textile et la grande distribution.

D'ici 2018, plus de 30 000 substances chimiques seront connues et leurs risques potentiels établis, cet objectif concerne tous les stades du cycle de vie des substances. L'Europe disposera de moyens juridiques et techniques afin de garantir à tous un niveau de protection élevé contre les risques liés aux substances chimiques.



R

## REGISTRATION

en R egistrement dès lors qu'une substance chimique est produite ou importée à plus d'une tonne par an sur le marché européen.

E

## EVALUATION

E valuation de la conformité des informations, des programmes de tests répondant aux exigences du règlement et des substances selon un programme pluriannuel.

A

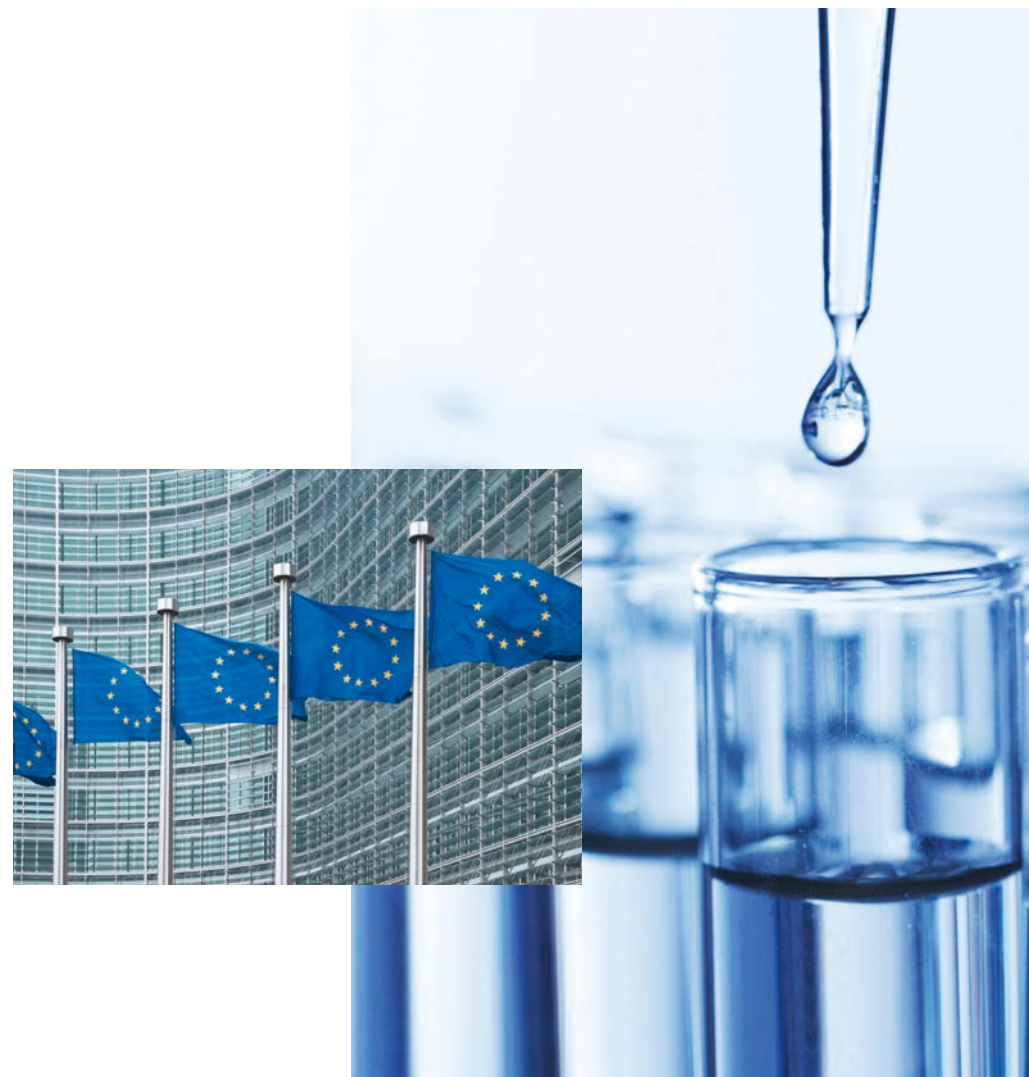
## AUTHORISATION

A utorisation pour les substances extrêmement préoccupantes susceptibles de provoquer des effets irréversibles graves.

CH

## CHEMICALS

toutes substances CH imiques, y compris les substances naturelles comme les huiles essentielles, les substances organiques et les métaux.





## LES BIOCIDES

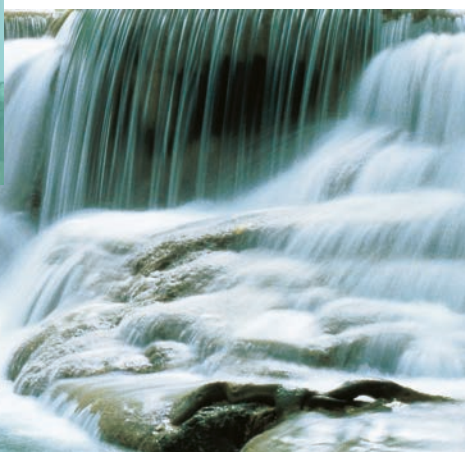
Les biocides sont des substances actives utilisées pour protéger l'homme, les animaux et les matériaux des organismes nuisibles en les rendant inoffensifs, en les repoussant ou les détruisant.

Le règlement (UE) n° 528/2012 concerne la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Le principal objectif de cette réglementation est d'assurer un niveau de protection élevé en limitant la mise à disposition sur le marché aux seules substances actives et produits biocides efficaces, et présentant des risques acceptables pour l'homme et l'environnement.

Elle vise aussi à prévenir les effets à long terme tels que les effets cancérogènes ou toxiques pour la reproduction, ou encore les effets des substances toxiques, persistantes et bioaccumulables.

**CES BIOCIDES SONT CLASSÉS EN QUATRE GRANDS GROUPES (OU TYPES DE PRODUITS TP) :**

TP 1 à 5	TP 6 à 13	TP 14 à 19	TP 20 à 23
Les désinfectants pour l'eau et les mains	Les produits de protections du cuir, du bois et des fluides utilisés dans la transformation des métaux	Les produits antiparasitaires (insecticides)	Autres produits (peintures anti-salissures appliquées sur les bateaux)



Les substances actives existantes ont été recensées et notifiées par les opérateurs économiques, en vue de les faire évaluer dans un programme de travail européen.

Les évaluations des substances ont débuté en 2004. L'évaluation d'une substance aboutit ou non à son inscription sur une liste positive qui permet de soumettre des produits commerciaux formulés, à partir de cette substance, à des autorisations de mise sur le marché national et avec des exigences communes au niveau européen.

Toutes les sociétés responsables de la mise sur le marché d'un produit biocide sont concernées par la mise en œuvre de la directive 98/8/CE.

### AkzoNobel et les produits biocides

L'arrêté du 9 octobre 2013 concernant les conditions d'exercices de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides est paru dans le Journal Officiel de la République française (JORF). L'ensemble des mesures décrites dans cet arrêté sont devenues obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La base gouvernementale Simmbad, quant à elle, permet d'effectuer en ligne les démarches réglementaires pour la mise sur le marché de produits biocides. Un seul produit est déclaré en 2015 : Solution S700 d'AkzoNobel Coating (TP 2 et 10).

## COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)



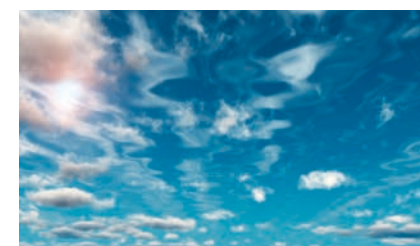
Les composés organiques volatils ou COV représentent une famille de produits très large (benzène, acétone, perchloroéthylène, etc.) qui se trouvent à l'état de gaz ou s'évaporent facilement lors de leur utilisation provoquant des impacts directs et indirects sur la faune et la flore. Ils interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère et participent donc au réchauffement de la planète.

Les COV peuvent provenir de la nature, comme par exemple les animaux, les plantes, les marais ou encore les zones géologiques qui contiennent du carbone, gaz naturel ou pétrole. Ils peuvent aussi être d'origine chimique, le secteur de l'industrie est majoritairement concerné. Les COV sont utilisés en particulier pour les peintures, vernis et colles. Dans les peintures en phase solvant, on retrouve des COV qui sont utilisés pour ajuster la viscosité. En phase aqueuse, ils contribuent à la formation du film de peinture. La

présence des COV dans la formulation nous impacte directement lors de l'application en raison de leur forte volatilité.

Les effets de COV sont très variables, ils vont d'une certaine gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérogènes en passant par des irritations et une diminution de la capacité respiratoire. Concernant les peintures, la société AFNOR a permis une grande avancée dans la réduction des teneurs en COV à travers la labélisation Ecolabel qui exige des taux de plus en plus draconiens et nécessitant, côté industriel, des reformulations.

La directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils, vise à limiter la teneur en COV dans certains vernis, produits de retouches des véhicules et peintures. Les peintures solvantées et aqueuses sont répertoriées selon 12 catégories en fonction de leur destination. Des teneurs maximales en COV sont ainsi définies selon la catégorie de la peinture et de sa nature (phase solvant ou aqueuse).



	CATÉGORIE DE PRODUITS	Phase solvant en g/l	Phase aqueuse en g/l
A/a	Peinture intérieure mate murs et plafonds. Brillance ≤ 25 à 60°	30	30
A/b	Peinture intérieure brillante murs et plafonds. Brillance > 25 à 60°	100	100
A/c	Peinture extérieure pour murs support métal	430	40
A/d	Peinture intérieure/extérieure pour finitions et bardages bois ou métal	300	130
A/e	Vernis et lasures intérieurs/extérieurs pour finitions	400	130
A/f	Lasures intérieurs/extérieurs non filmogènes	700	130
A/g	Impressions	350	30
A/h	Impressions fixatrices	750	30
A/i	Revêtements mono-composants à fonctions spéciales	500	140
A/j	Revêtements bi-composants à fonctions spéciales	500	140
A/k	Revêtements multicolores	100	100
A/l	Revêtements à effets décoratifs	200	200

Teneurs maximales en COV suivant la directive 2004/42/CE pour les peintures

Conformément à la réglementation en vigueur, les produits du groupe AkzoNobel respectent ces seuils. Les marques Sikkens et Trimetal vont même au-delà de la réglementation et leurs produits contiennent pour une bonne part de leurs peintures murales intérieures, un taux de COV maximum de 1 g/l.

### PEINTURES MURALES D'INTÉRIEUR

SIKKENS	Taux de COV maximum (g/l)
Alpha Avignon	1
Alpha BI Impression	1
Alpha BI Mat Uno	1
Alpha Lumimax Mat Sf	1
Alpha Primer Sf	1
Alphanova Mat	1
Alphanova Primer	1
Alphanova Velours	1
Alphatex Primet Sf	1
Alphatex Satin Sf	1
Alphaxylan Sf	1
Chalix Decor Ancorante	1
Chalix Decor Finitura	1
Chalix Decor Fondo	1

### PEINTURES MURS ET PLAFONDS

TRIMETAL	Taux de COV maximum (g/l)
Globalprim Hydro Lisse	1
Magnacryl Mat	1
Magnakyd Mat	1
Magnakyd Primer	1
Magnakyd Satin	1
Magnaprim	1
Magnatex Mat Sf	1
Magnatex Satin Sf	1
Magnaxane Mat	1
Poly Impress	1
Poly Mat	1
Poly Velours	1
Polysat	1
Rollatex Mat	1
Rollatex Satin	1
Rollfacade D2 Acryl	1
Rollprim	1
Rollkyd Mat	1
Rollkyd Primer	1



## QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR : NIVEAU D'ÉMISSION

Les analyses effectuées par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur ont mis en évidence plusieurs sources de pollution de l'air intérieur. Celles-ci proviennent de l'air extérieur, de l'homme et de ses activités (bricolage, produits d'entretien, tabac...) et principalement des matériaux et produits de construction (bois, peintures, revêtements de sol...). Ainsi, tout bâtiment peut renfermer des produits nocifs pour la santé.

La pollution de l'air intérieur peut être générée par des sources multiples qui peuvent provoquer majoritairement des problèmes respiratoires :

**BIOCONTAMINANTS** : allergènes de chiens, chats et acariens.

**COMPOSÉS CHIMIQUES** : monoxyde de carbone, benzène, toluène, formaldéhyde, styrène, etc.

**PARTICULES FINES** : combustion, ménage et fumée de tabac.

**IRRADIATION NATURELLE** : le radon et rayonnement gamma provenant des sols, eaux et matériaux de construction.

### LA MÉTHODE DE MESURE

Les 4 classes d'émission A+, A, B, C sont établies sur la base de mesures réalisées vingt-huit jours après l'application du produit en chambre ou en cellule d'essai d'émission, et selon des normes strictes définies par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

Les concentrations d'exposition sont calculées dans une pièce de référence conventionnelle d'un volume total de 30 m<sup>3</sup>, à l'intérieur de laquelle on applique un taux de renouvellement de l'air de 0,5 h<sup>-1</sup> et dont les dimensions sont normalisées.

Ces mesures sont effectuées sur les 11 polluants cités ci-contre.

La concentration en COVT (Composés Organiques Volatiles Totaux), correspond à la concentration totale de tous les polluants mesurés.



- Classe A+ : très faibles émissions
- Classe A : faibles émissions
- Classe B : émissions moyennes
- Classe C : émissions élevées



Les produits de construction, de revêtement de mur ou de sol et les peintures et vernis sont concernés, c'est pourquoi les autorités françaises ont introduit, par le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 et l'arrêté du 19 avril 2011, un étiquetage obligatoire relatif à la qualité de l'air intérieur sur les produits pouvant émettre des composés chimiques volatiles dans l'air. C'est dans un objectif d'une plus grande transparence et d'information des consommateurs que cet étiquetage est rendu obligatoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les fabricants doivent apposer une étiquette normalisée qui représente le niveau d'émission en polluants volatils dans l'air intérieur (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour les produits déjà commercialisés).

Placée sur l'emballage du produit, cette étiquette indique le niveau d'émission de COV 28 jours après l'application selon une échelle de quatre classes :

### SEUILS LIMITES DE CONCENTRATIONS D'EXPOSITION (EN µG/M<sup>3</sup>)

CLASSES	A+	A	B	C
Formaldéhyde	10	60	120	> 120
Acétaldéhyde	200	300	400	> 400
Toluène	300	450	600	> 600
Tétrachloroéthylène	250	350	500	> 500
Xylène	200	300	400	> 400
1,2,4-Triméthylbenzène	1000	1500	2000	> 2000
1,4-Dichlorobenzène	60	90	120	> 120
Ethylbenzène	750	1000	1500	> 1500
2-Butoxyéthanol	1000	1500	2000	> 2000
Styrène	250	350	500	> 500
COVT	1000	1500	2000	> 2000

La classe affichée (A+, A, B ou C) est obligatoirement la plus pénalisante des classes déterminées parmi les 11 polluants ou groupe de polluants mentionnés dans le tableau ci-dessus. Par exemple, pour qu'un produit soit classé «A», toutes les valeurs mesurées pendant le test ne devront pas dépasser les valeurs dans la colonne «A» du tableau ci-dessus.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Une fiche de données de sécurité (FDS) est un document regroupant les informations relatives aux propriétés des substances et mélanges chimiques.

En France, les FDS sont régies par l'article R4411-73 du code du travail qui précise que celles-ci doivent être conformes au format décrit dans le règlement REACH et qu'elles doivent être adressées par les fournisseurs à leurs clients professionnels.

La réglementation sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges chimiques, dites CLP, actualise également les FDS en introduisant des nouveaux pictogrammes, des mentions d'avertissement et de danger, des conseils de prudence, etc.

### LES FDS DOIVENT OBLIGATOIREMENT DISPOSER DE 16 RUBRIQUES DÉTAILLÉES :

- |    |   |    |  |
|----|---|----|--|
| 01 | Identification du produit et de son fabricant   | 09 | Les propriétés physico-chimiques   |
| 02 | Identification des dangers : description des principaux effets néfastes physico-chimiques pour la santé humaine et pour l'environnement | 10 | Stabilité du produit et sa réactivité : conditions et matières à éviter  |
| 03 | Informations sur les composants : produits qui composent la substance et qui sont dangereux   | 11 | Informations toxicologiques  |
| 04 | Description des premiers secours en urgence   | 12 | Informations écologiques   |
| 05 | Mesures de lutte contre l'incendie  | 13 | Considérations relatives à l'élimination   |
| 06 | Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles   | 14 | Transport : précautions à prendre pour le transport  |
| 07 | Précautions de stockage d'emploi et de manipulation   | 15 | Informations réglementaires : sur la sécurité et la protection de l'environnement conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE |
| 08 | Contrôle de l'exposition des travailleurs et protection Individuelle  | 16 | Autres informations  |



### À QUI SERVENT-ELLES ?

#### L'EMPLOYEUR :

Pour établir les fiches de poste et les fiches de prévention des expositions ou pour choisir le matériel de protection.

#### LA MÉDECINE DU TRAVAIL :

Renseigner la fiche d'entreprise et assurer une surveillance médicale des salariés adaptée aux risques des produits chimiques.

#### LES HÔPITAUX, LES POMPIERS ET LES CENTRES ANTIPOISON :

Résoudre des problèmes immédiats de santé.

#### LES UTILISATEURS :

Informé sur les dangers du produit et les moyens de prévention et former à une correcte utilisation.

#### LES ORGANISMES DE CONTRÔLE

(inspection du travail, CARSAT...) contrôle sur le respect de la réglementation ou sur l'exposition des employés.

### OÙ LES TROUVER ?

Les FDS du groupe AkzoNobel sont disponibles sur les sites des marques du groupe et sur [www.quickfds.fr](http://www.quickfds.fr)

«QuickFDS» est une plateforme de mise à jour des FDS renseignée par plus de 500 fournisseurs. Elles sont consultables en libre accès.



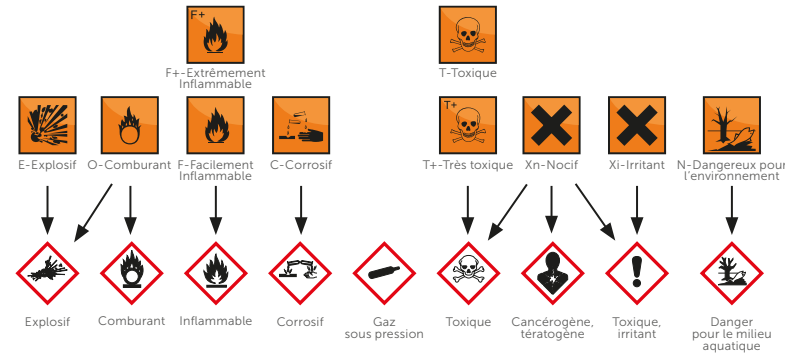


## RÈGLEMENTATION CLP

Le règlement CLP «Classification, Labelling and Packaging» (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances chimiques et des mélanges, s'appuie sur le Système Général Harmonisé (SGH : système international de classification et d'étiquetage des produits chimiques). Cette réglementation exige que les fournisseurs classifient, étiquettent et emballent leurs substances chimiques dangereuses de façon adéquate avant la mise sur le marché.

L'objectif est d'harmoniser les règles relatives à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances ou mélanges chimiques et d'améliorer la compréhension des dangers pour assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en garantissant la libre circulation des produits sur le marché européen. Cette réglementation est obligatoire depuis le 01/06/2015 pour les fabricants de substances et mélanges chimiques et entrera en vigueur le 01/06/2017 pour les distributeurs.

<b>ANCIEN SYSTÈME</b>	Directive des préparations dangereuses (directive 1999/45/CE) Directive des substances dangereuses (directive 67/548/CCE)	Indication du danger (sous le pictogramme)	10 pictos
<b>NOUVEAU SYSTÈME CLP</b>	Règlement CLP/SGH (CE n°1272/2008)	Mention d'avertissement sur l'étiquette : << Danger >> ou << Attention >>	9 pictos



Un produit est dangereux dès lors qu'il possède une mention danger H (suivi de trois chiffres), code qui spécifie la dangerosité de celui-ci et qui est associé à un pictogramme (sauf quelques exceptions).

## LES CMR

Le terme CMR est utilisé pour désigner des produits ayant des effets Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (toxiques pour la reproduction) sur la santé.



**CANCÉROGÈNE** : agent chimique (amiante, benzène, etc...) pouvant provoquer l'apparition d'un cancer.

**MUTAGÈNE** : produit chimique qui induit des altérations de la structure ou du nombre de chromosomes des cellules.

**REPROTOXIQUE** : produit (plomb, etc.) pouvant altérer la fertilité de l'Homme ou le développement du fœtus.

EN FONCTION DE LEUR DANGEROUSITÉ SUR LA SANTÉ, LES PRODUITS SONT CLASSÉS EN TROIS CATÉGORIES (SELON LA RÉGLEMENTATION CLP) :

CLASSES DE DANGER	CATÉGORIES	DÉFINITION DES CATÉGORIES
Cancérogénicité	Catégorie 1A	DANGER : substances dont le potentiel cancérogène pour l'être humain est avéré
	Catégorie 1B	DANGER : substances dont le potentiel cancérogène pour l'être humain est supposé
	Catégorie 2	ATTENTION : substances suspectées d'être cancérogènes pour l'homme
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1A	DANGER : substances dont la capacité d'induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains est avérée
	Catégorie 1B	DANGER : substances dont la capacité d'induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains est supposée
	Catégorie 2	ATTENTION : substances préoccupantes du fait qu'elles pourraient induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1A	DANGER : substances dont la toxicité pour la reproduction humaine est avérée
	Catégorie 1B	DANGER : substances présumées toxiques pour la reproduction humaine
	Catégorie 2	ATTENTION : substances suspectées d'être toxiques pour la reproduction humaine

Seules les substances classées 1A et 1B sont soumises à l'autorisation de mise sur le marché. Ces produits sont listés dans l'annexe XIV du règlement REACH régulièrement mise à jour. Au mois de juillet 2016, on compte 39 produits dans cette annexe.

Les industriels doivent faire une demande d'autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence Européenne de Produits Chimiques (ECHA), demande ayant un rapport sur la sécurité chimique et une analyse des solutions de remplacement du produit dangereux.

La santé est un facteur clé au sein du groupe AkzoNobel, aussi aucune de ses peintures n'est classée CMR et le groupe travaille dans une démarche d'amélioration continue des caractéristiques environnementales et sanitaires de ses produits.

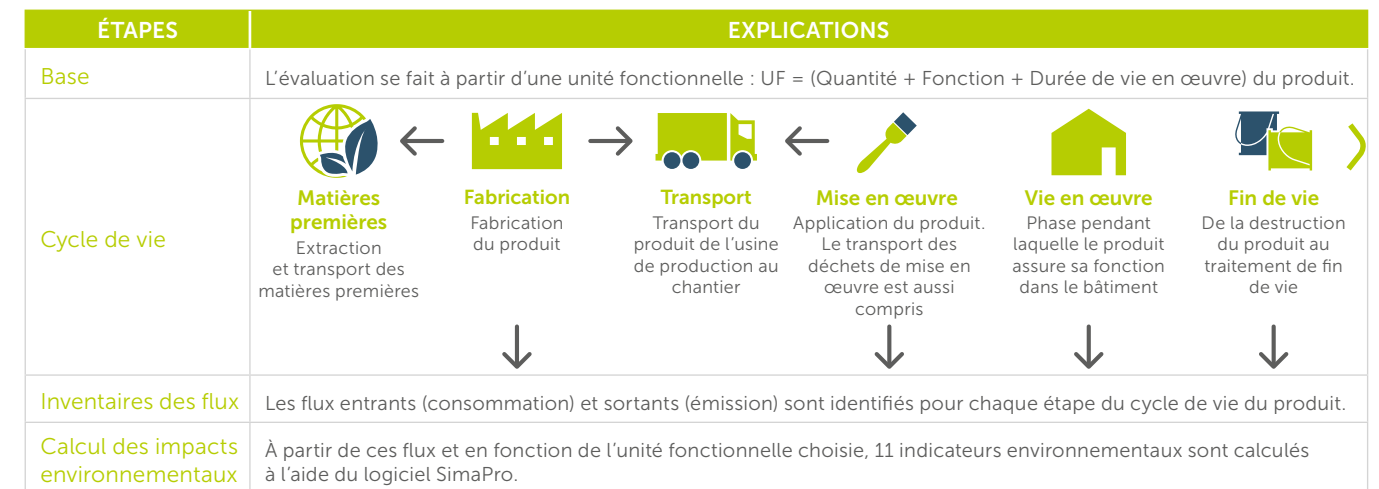
Le tableau de classification et étiquetage selon le règlement CLP est disponible sur le site Ineris : [http://clp-info.ineris.fr/sites/clp-info.gesreg.fr/files/documents/tableau\\_cl\\_fr.pdf](http://clp-info.ineris.fr/sites/clp-info.gesreg.fr/files/documents/tableau_cl_fr.pdf)

# FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE (FDES)

Une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire ou FDES présente les résultats de l'analyse de cycle de vie (de l'acquisition des matières premières à l'élimination finale) et des informations sanitaires d'un produit de construction et de décoration, elle effectue ainsi un bilan environnemental du produit.

Les FDES sont encadrées depuis 2004 par la norme AFNOR NF P 01-010 et depuis 2014 par la norme NF EN 15804+A. On distingue deux types de FDES : les FDES individuelles visant un produit fabriqué par un industriel unique et les FDES collectives portant sur un ensemble de produits de la même famille fabriqués par plusieurs industriels.

### Sur quelle base une FDES est-elle établie ?



### RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Impacts environnementaux	Utilisation des ressources	Catégorie de déchets	Flux sortants
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réchauffement climatique</li> <li>- Appauvrissement de la couche d'ozone</li> <li>- Acidification des sols et de l'eau</li> <li>- Eutrophisation</li> <li>- Formation d'ozone photochimique</li> <li>- Épuisement des ressources abiotiques (éléments et fossiles)</li> <li>- Pollution de l'eau et de l'air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des ressources d'énergies primaires renouvelables et non renouvelables</li> <li>- Utilisation de matières secondaires</li> <li>- Utilisation de combustibles secondaires renouvelables et non renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets dangereux, non dangereux et radioactifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composants destinés à la réutilisation et au recyclage</li> <li>- Matériaux destinés à la récupération d'énergie</li> </ul>



WORD

Les FDES des peintures sont établies sur les références en blanc. Elles sont disponibles sur le site INIES.

### Informations présentes sur une FDES

- Identité du fabricant du produit
- Représentants des entreprises pour lesquelles la FDES est représentatif
- Type de FDES (collective ou individuelle)
- Délai de validité (5 ans)
- Référence commerciale du produit
- Description de l'unité fonctionnelle «protéger et décorer 1 m<sup>2</sup> de support préparé dans les règles de l'art avec de la peinture sur la base d'une durée de vie de référence de x années

- Caractérisation du produit : type de peinture, constituants, des produits concernant la mise en œuvre et l'emballage, la finition, le domaine d'application et la destination
- Liste des substances candidates selon le règlement REACH
- Profil environnemental : les impacts environnementaux sont calculés sur tout le cycle de vie du produit
- Informations sanitaires : qualité de l'air, confort olfactif et visuel



# CERTIFICATION VOLONTAIRE

## LA LABÉLISATION DES PRODUITS

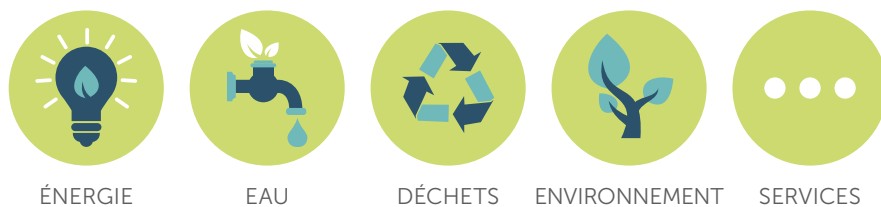
Créé en 1992, l'Ecolabel Européen est une certification qualitative visant à distinguer des produits et des services respectueux de l'environnement. C'est le seul label écologique officiel européen utilisable dans les pays membres de l'Union Européenne.

### LABEL EUROPÉEN

Le label écologique contient 90 critères qui se divisent en plusieurs thématiques : énergie, eau, déchets, gestion environnementale, détergents/désinfectants et autres services. Il repose sur le principe d'une «approche globale» qui prend en compte le cycle de vie total du produit ainsi que la qualité et l'usage.



Il a été institué par le règlement CEE n°880/92 puis modifié par le règlement n°66/2010 (applicable depuis le 20 février 2010). En France, il est délivré par AFNOR Certification.



### L'Ecolabel pour les peintures

«Peintures et vernis d'intérieur EC 163 version 6» est le référentiel de certification du label écologique communautaire applicable aux peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur.

Les critères prennent en compte des produits aux performances environnementales les plus élevées sur le marché des peintures et vernis. Ils visent ainsi à limiter le plus possible l'utilisation de substances organiques volatiles et semi-volatiles dans la composition des peintures, le taux de pigments blanc minéraux, le taux de solvant aromatique et la quantité de déchets. Concernant les critères de performance, l'Ecolabel couvre la résistance aux frottements humides, le rendement, l'adhérence ou la perméabilité à la vapeur d'eau. Il est révisé tous les quatre ans afin de suivre les évolutions des normes et être toujours plus contraignant que la réglementation.

L'Ecolabel Européen a évolué en mai 2015 afin de valoriser une nouvelle génération de produits plus innovants et plus respectueux de l'environnement. Les principales nouveautés sont les suivantes :

- Les critères des deux écolabels existants pour les peintures et vernis d'intérieur (2009/544/CE) et d'extérieur (2009/543/CE) fusionnent dans un document unique.
- Les peintures anticorrosion et les peintures façades entrent dans le champ d'application.
- Les propriétés de résistance aux frottements humides et la teneur en pigment blanc sont maintenant liées pour les peintures décoratives murales.
- Un critère supplémentaire pour la qualité de l'air intérieur sur les composés organiques semi-volatils est ajouté (COSV).
- Les seuils pour les critères écologiques (COV, formaldéhyde, hydrocarbures aromatiques, volatils etc.) sont baissés.
- Les fournisseurs de matières premières concernant toutes les substances présentes dans la peinture doivent fournir plus de détails.



Néanmoins en 2016 certaines substances dites dangereuses sont reconsidérées car à long terme leurs propriétés accroissent la durabilité des peintures, ce qui diminue les incidences sur l'environnement.

Les marques Sikkens et Trimetal proposent de nombreux produits écolabélisés.

Ils sont consultables sur le site : <http://www.wiki-peinture.com>

### LE LABORATOIRE EXCELL

Le laboratoire Excell a été fondé en 1992 par deux scientifiques visionnaires experts en œnologie. Ils ont développé ensemble de nouvelles mesures de contrôle qualité, particulièrement dans l'étude de la qualité des bouchons en liège.

Excell est devenu rapidement le laboratoire bénéficiant de la meilleure reconnaissance mondiale

dans le domaine des analyses de contaminants présents non seulement dans le vin, mais également dans tous les matériaux.

Le laboratoire ne cesse de développer ses zones d'expertise, alerte les autorités et sensibilise ses clients à l'enjeu majeur que représente la qualité de l'air intérieur en créant EXCELL Zone verte® en 1999 puis EXCELL + en 2012.

### Excell Zone verte® pour les peintures

La durée de validité de ce label pour les peintures est de deux ans à compter de la date de l'effet. Cela permet de prendre en compte les modifications de la formulation ainsi que l'évolution des moyens analytiques et celle de la réglementation.

Pour les produits destinés au contact indirect, il existe trois classes :

**GOLD** : Produit, matériau utilisable sans risque en contact indirect ou en ambiance confinée eu égard à sa composition en général, à l'absence des pesticides ciblés et à sa très faible émission de Composés Organiques Volatils (COV).

**SILVER** : Produit, matériau utilisable en ambiance confinée, contact indirect, mais susceptible d'émettre à l'application ou pendant une période moyenne des COV odorants ou possédant une certaine toxicité (solvant résiduels) et nécessitant une ventilation appropriée.

**BRONZE** : Produit, matériau dont la composition globale est satisfaisante mais dont la composition de la phase solvant limite ou empêche son utilisation en contact indirect en zone sensible nécessairement peu ventilée à moyen ou long terme.



SIKKENS	
Peintures murales d'intérieur	ALPHA LUMINAX MAT SF
	ALPHA SANOPROTEX
	ALPHA UNIVERSAL SATIN
	ALPHANOVA MAT
	ALPHANOVA PRIMER
	ALPHANOVA VELOURS
	ALPHATEX SATIN SF
ALPHAXYLAN SF	
Peinture à effets décoratifs	CHALIX DECOR FINITURA
Peintures laques	RUBBOL BL EASY SPRAY SG
	RUBBOL BL GLOSS
	RUBBOL BL MAGURA
	RUBBOL BL PRIMER
	RUBBOL BL REZISTO SATIN
RUBBOL BL SATURA	
Traitement des métaux et sols	WAPEX 660

TRIMETAL	
Peintures murales d'intérieur	MAGNAXANE MAT
	ROLLATEX SATIN
	ROLLATEX VELOURS
	ROLLKYD MAT
Traitement des métaux et sols	ROLLKYD PRIMER
	ROLLKYD SATIN
	STELFLOOR EPOXY HYDRO

### Le label Excell Zone verte®



Le label Excell Zone verte® est délivré par le laboratoire Excell accrédité COFRAC d'après le référentiel ISO 17025 et est reconnu au niveau international dans le domaine des micro et nano contaminants.

L'attestation «EXCELL ZONE VERTE» d'un produit certifié que son application n'altère pas la qualité de l'air intérieur et l'intégrité en terme de goût et d'odeur des denrées alimentaires présents dans des locaux tels que les cantines, les chais... Il est strictement limité aux produits sans classe de dangerosité selon leurs FDS (Fiches de Données de Sécurité).



La certification d'EXCELL ZONE VERTE® / EXCELL + va plus loin que les critères demandés par la réglementation (Directive 1999/45/CE du Parlement Européen et du Conseil JO L200 du 30/07/1989). Ce label s'applique aux produits présentant une certaine classe de dangerosité révélée dans la FDS (irritant, toxique pour l'environnement, corrosif, nocif, etc.) tout en garantissant le respect de la qualité de l'air intérieur et la non-altération des propriétés des denrées alimentaires éventuellement présentes.



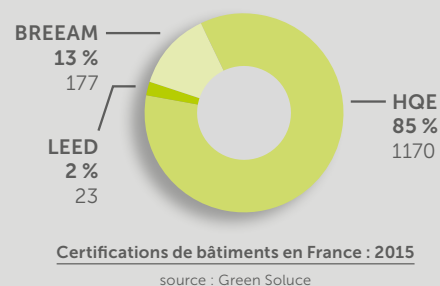


# LES LABELISATIONS DES BÂTIMENTS

Dans un contexte environnemental et réglementaire, la labélisation des bâtiments devient de plus en plus intégrée dans les projets de construction. On peut distinguer deux catégories de labels, ceux qui prennent en considération tous les aspects environnementaux du bâtiment et ceux qui concernent uniquement la performance énergétique. Les labels environnementaux sont détaillés dans des référentiels sur lesquels le projet doit se positionner pour obtenir une note maximale et accéder au label.

## LES PRINCIPAUX LABELS BÂTIMENTS

Sur le marché de l'immobilier français on compte trois certifications environnementales de référence : NF HQE, BREEAM et LEED.



NF Habitat HQE (Haute Qualité Environnementale) est un référentiel proposé par l'association HQE pour la certification des bâtiments. Une opération de construction HQE est définie par son profil HQE qui s'exprime en nombre d'étoiles allant jusqu'à 12. Le nombre d'étoiles obtenues permet de qualifier le profil HQE de l'opération. Il existe trois niveaux :

- très performant : 6 étoiles (minimum pour l'obtention HQE) ;
- excellent : 7 à 9 étoiles ;
- exceptionnel : 10 à 12 étoiles.

Les exigences du référentiel HQE sont exprimées en 4 thèmes : qualité de vie, respect de l'environnement, performances économiques, management responsable. Sur 288 exigences, 13 concernent les produits de peintures et de revêtements.



BREEAM (Building Research Establishment's Environmental Assessment Method) est un label d'origine britannique créé dans les années 70 par le Building Research Establishment. Des référentiels BREEAM sont préétablis pour les commerces, bureaux et industries. Des versions sur-mesure sont possibles pour les autres types de bâtiment.

Le référentiel BREEAM attribue pour chaque projet une note, entre 0 % et 100 %, ce qui permet de situer le projet sur une échelle de valeur :

- Pass (> 30 %)
- Good (> 45 %)
- Very good (> 55 %)
- Excellent (> 70 %)
- Outstanding (> 85 %).



LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) a été créé en 1998 par le US Building Council en Amérique du Nord. Le premier bâtiment certifié en France date de 2010. La certification est délivrée par l'USGBC (United State Green Building Council).

Un certain nombre de crédits optionnels et une pondération spécifique sont alloués à chaque catégorie. Ce système comporte 110 points au total.

La certification classe la performance environnementale d'une opération suivant quatre niveaux de performance : Certifié, Argent, Or, Platine.

## LES PRINCIPAUX LABELS ÉNERGÉTIQUES



Effinergie + est un label créé par l'association Effinergie avec une vision plus large des impacts énergétiques du bâtiment. C'est la «version RT 2012» du label BBC-Effinergie très répandue dans les bâtiments basse consommation.



BEPOS Effinergie est un label proposé par l'association Effinergie, fondé sur Effinergie + et la RT 2012. La RT 2020 va introduire les bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire des bâtiments qui, grâce à une faible consommation d'énergie et un système de production, produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

## LA CERTIFICATION HQE LOGEMENT

Le référentiel HQE est enregistré au Journal Officiel depuis le 13 février 2004 et a fait l'objet d'une mise à jour le 15 décembre 2015 pour les logements d'habitation.

Le référentiel pour les bâtiments du tertiaire a été présenté par Certivea le 05/07/2016. L'objectif est de faciliter sa compréhension et d'intégrer les évolutions réglementaires, notamment avec la réglementation thermique de 2012 (RT 2012).

Le cadre de référence de ce nouveau référentiel est redéfini dans sa globalité. On ne parle plus de 14 cibles, mais de 4 engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique et Management Responsable.

ENGAGEMENTS	RUBRIQUES	CHAPITRES ABORDÉS
Qualité de vie	Sécurité et sûreté	Sécurité des personnes, sécurité sanitaire, sûreté
	Qualité de l'air intérieur (QAI)	Maîtrise des sources de pollution, des équipements de ventilation et d'aération, évaluation de la qualité de l'air intérieur
	Qualité de l'eau	Réseau d'eau, distribution de l'eau chaude, utilisation des eaux pluviales, qualité sanitaire de l'eau
	Fonctionnalités des lieux	Parties privatives, parties communes
	Confort hygrothermique	Facteurs solaires des baies, systèmes passifs, systèmes actifs, nombre d'heures d'inconfort, confort en mi-saison, végétalisation
	Qualité acoustique	Protection vis-à-vis des bruits aériens extérieurs, protection vis-à-vis des bruits aériens intérieurs, protection vis-à-vis des bruits de chocs, protection vis-à-vis des bruits des équipements techniques, acoustique interne des locaux, protection vis-à-vis des bruits à l'intérieur des logements, indicateur
	Confort visuel	Éclairage naturel, éclairage artificiel
Respect de l'environnement	Services et transports	Proximité des services, proximité des transports, stationnement des véhicules, locaux communs
	Performance énergétique	Niveaux de performance énergétique et Labels, équipements de chauffage et de refroidissement, équipement de production d'eau chaude sanitaire, intégration des systèmes innovants, maîtrise des consommations électriques, qualité des acteurs, autocontrôle et performance des installations, indicateurs
	Réduction des consommations d'eau	Gestion des fuites, économies d'eau, robinetterie, indicateur
	Utilisation des sols	Imperméabilisation des sols
	Déchets	/
Performance économique	Changement climatique	/
	Biodiversité	Potential écologique, espaces verts
	Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe	Calcul de la durabilité de l'enveloppe
Management Responsable	Maîtrise des consommations et des charges	/
	Coût global	/
Cet engagement concerne l'organisation et le pilotage du projet. Il se décline en trois objectifs : - une organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue - un pilotage pour un projet maîtrisé - une évaluation garante de l'amélioration continue		

## Le référentiel HQE et les peintures :

Dans le référentiel HQE logement, deux exigences relatives à la qualité de l'air intérieur concernent directement les peintures :

- «Les produits et matériaux de construction, revêtements de mur ou de sol, peintures et vernis, sont étiquetés A, au sens de l'arrêté du 19 avril 2011».
- «La totalité des matériaux concernés par l'étiquetage à l'intérieur des logements possède un classement A+».

## Les bénéfices d'un projet HQE :

**VALORISATION** La certification HQE permet d'attester et de mettre en avant les performances et les qualités intrinsèques des bâtiments avec des mesures précises et valorisantes en matière d'énergie, d'environnement, de santé et de confort.

**RECONNAISSANCE** Une reconnaissance crédible délivrée par un organisme reconnu, indépendant et compétent qui valorise les bâtiments, et la stratégie de développement durable.

**AIDES FINANCIÈRES** Il est possible d'obtenir des aides publiques de l'état Français ou de l'Europe, un soutien de l'ADEME, des avantages fiscaux, ou des subventions régionales.

**ÉCONOMIES** C'est un atout de négociation locative qui permet d'avoir des économies d'exploitation du fait de sa performance avérée et d'une maintenance facilitée.

**LÉGISLATION** La certification HQE tient compte de la réglementation et va souvent au-delà de ses exigences.

85 %

DES RÉFÉRENCES APPLICABLES EN INTÉRIEUR POSSÈDENT L'ÉTIQUETTE A+ POUR LES MARQUES SIKKENS ET TRIMETAL.



# PLAN D'ACTION PLANET POSSIBLE EN FRANCE

## INNOVATIONS ET GAMME ENVIRONNEMENTALE

### UNE GAMME ENVIRONNEMENTALE



La Gamme environnementale représente un ensemble de produits aux qualités reconnues pour l'environnement. Mesurée tout au long du cycle de vie du produit (FDES), la gamme est aussi confrontée aux offres du marché. En effet, à fonction comparable, les produits doivent être plus performants en termes de développement durable ou au moins équivalents à la moyenne du marché. Ils sont évalués selon 7 critères :

1. Consommation d'énergie à la production du produit ou du produit lui-même et après application, s'il participe à un gain d'énergie.
2. Typologie des matières premières naturelles ou renouvelables dans la mesure où elles ne présentent aucun impact négatif

3. Toxicité des substances et du mélange
4. Nature des risques liés à la production du produit ou des matières premières, de leur manutention ou de leur transport
5. Impacts des émissions (eutrophisation, appauvrissement de la couche d'ozone, etc.) pour l'homme et l'environnement selon leur nature et leur quantité
- 5<sup>bis</sup>. Gestion des déchets tout au long du cycle de vie du produit
6. Origine des matières premières et de leur incidence sur le territoire
7. Impact du produit sur la qualité de vie (qualité de l'air, aspect sanitaire, confort, etc.)

La gamme environnementale est analysée selon trois piliers et chaque produit fait l'objet d'une notation finale :

GAMME ENVIRONNEMENTAL		
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	DURABILITÉ	IMPACT SUR L'HOMME
Mesure des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit (réchauffement climatique, pollution de l'air, création d'ozone photochimique, appauvrissement de la couche d'ozone, énergies primaires non renouvelable, toxicité).	Mesure des caractéristiques techniques concernant la tenue dans le temps et la performance du produit (résistance du film, rendement, brillance spéculaire, extrait sec en volume, optimisation de la quantité de peinture appliquée, jaunissement).	Mesure des critères permettant d'évaluer le confort, le bien-être et la santé de l'homme, différenciée en intérieur ou en extérieur (qualité de l'air intérieur, taux de COV, impact positif, certification Excell Zone verte, toxicité et danger, couleur).
Évaluation des performances pour chaque pilier : note moyenne sur 10 points		

Alpha Lumimax Mat : Peinture murale d'intérieur mate en phase aqueuse, qui possède la propriété de diffuser davantage de lumière naturelle ou artificielle dans une pièce.

- Technologie Lumitec : propriétés de grandes réflectances lumineuses
- Augmentation de la sensation d'espace intérieur spacieux et lumineux
- Économie d'énergie relative à l'éclairage artificiel
- Très grande facilité d'application

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES		
Technologie MOINS DURABLE	Environnement LOW IMPACT	Santé & Bien-être POSITIF IMPACT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendement</li> <li>Extrait sec en volume</li> <li>Optimisation de la quantité de peinture appliquée</li> <li>Test d'abrasion humide</li> <li>Brillance spéculaire</li> <li>Jaunissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réchauffement climatique</li> <li>Pollution de l'air</li> <li>Création d'ozone photochimique</li> <li>Destruction de la couche d'ozone</li> <li>Utilisation d'énergie non renouvelable</li> <li>CLP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de l'air intérieur</li> <li>Impact +</li> <li>CLP</li> <li>CMR substances / Toxicité humaine</li> <li>Excell Zone Verte</li> <li>COV</li> </ul>
Notation : 5/10	Notation : 8,8/10	Notation : 10/10

FORMULE PRODUITS	SIKKENS	TRIMETAL
Revêtements de façades	ALPHA CHALIX, ALPHA DIWATEX, ALPHA RENOV EXTERIOR	GLOBACRYL MONOMAT, GLOBAL MAT
Peintures murales d'intérieur	ALPHA BL IMPRESSION, ALPHA BL MAT UNO, ALPHA BL VELOURS, ALPHA BL SATIN, ALPHA UNIVERSAL, ALPHA LUMINAX MAT SF, ALPHA SANOPROTEX, ALPHAXYLAN SF, CHALIX DECOR FINITURA, CHALIX DECOR FONDO	MAGNAXANE MAT, POLY IMPRESS, POLYMAT, POLYVELOURS, POLYSAT
Peintures laques	RUBBOL BL DSA, RUBBOL BL PRIMER, RUBBOL BL EASY SPRAY, RUBBOL BL MAGURA, RUBBOL BL REZISTO SATIN, RUBBOL BL SATURA	PERMACRYL DÉCOR SATIN EXTERIOR
SIKKENS : Protection et décoration du bois	CETOL BL ECOSTAIN, CETOL BL OPAQUE, CETOL BLX PRO, CETOL BLX PRO TOP, CETOL CLEARCOT MB PLUS, CETOL FILTER 7 PLUS, CETOL HLS, CETOL NOVATECH, CETOL NOVATOP	
TRIMETAL : Traitement des métaux et du sol		STEOXINE CS COATING

## L'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)



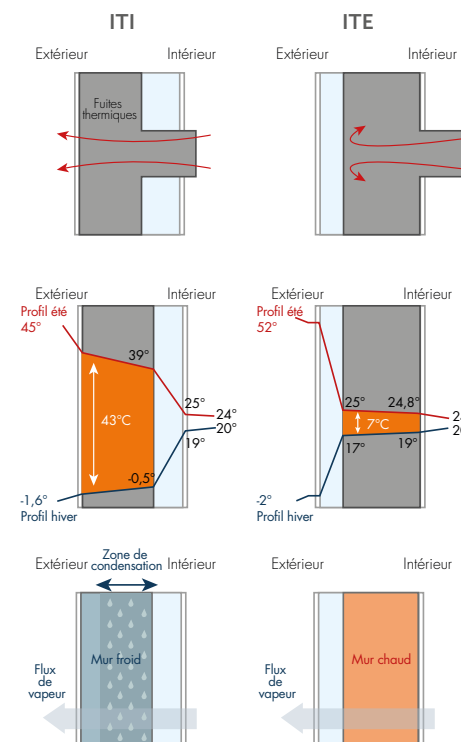
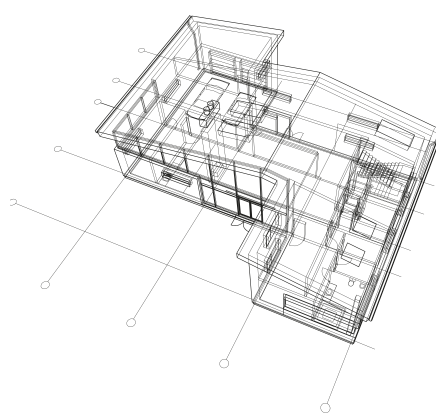
L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) permet d'atteindre d'excellentes performances d'isolation globale.

L'ITE consiste à placer la couche d'isolant (polystyrène expansé ou autre isolant) et les différentes couches de matériaux de parements (enduit minéral ou organique, PVC, bois, pierre, etc.) sur les murs extérieurs d'un bâtiment. L'enveloppe thermique ainsi constituée apporte un haut niveau de performance thermique en supprimant les ponts thermiques responsables des déperditions de chaleur.

L'isolation thermique par l'intérieur (ITI) consiste, quant à elle, à poser la couche isolante côté intérieur des murs mais cela réduit l'espace et les ponts thermiques sont difficiles à traiter.

L'ITE est donc une solution performante qui permet d'atteindre les objectifs de la réglementation thermique 2012 tout en présentant d'autres avantages :

- **Le confort à chaque saison** : l'habitat offre un confort constant de température été comme hiver.
- **Espace intérieur préservé** : le chantier se fait à l'extérieur sans intrusion et nuisances à l'intérieur, la surface habitable n'est pas réduite.
- **Protection et embellissement durable** : l'ITE protège les murs des variations climatiques tout en leur assurant une durée de vie identique au bâtiment.
- **Isolation et économie d'énergie** : grâce à l'isolation et à la suppression des ponts thermiques.
- **Crédits d'impôts** : couplé à l'Eco-Prêt à taux zéro, subvention de l'ANAH, TVA à 5,5 % sur les travaux, etc., les aides pour l'amélioration de l'habitat sont multiples.

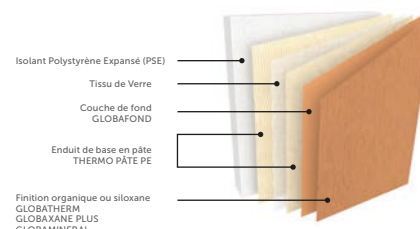


## LES SOLUTIONS ITE TRIMETAL PAR AKZONOBEL

Il existe trois systèmes pour répondre à tous les besoins :

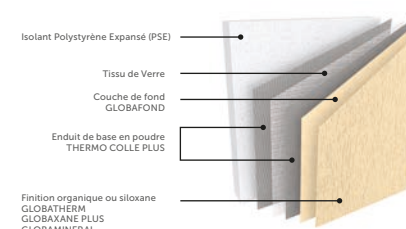
### GLOBATHERM PSE

La solution prête à l'emploi



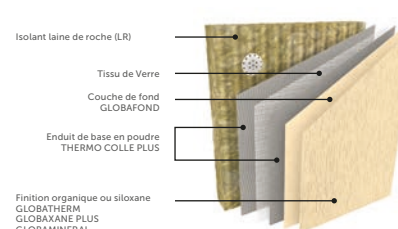
### GLOBATHERM PSE+

La solution économique



### GLOBATHERM LM

La solution minérale





## ALPHA LUMIMAX MAT SF

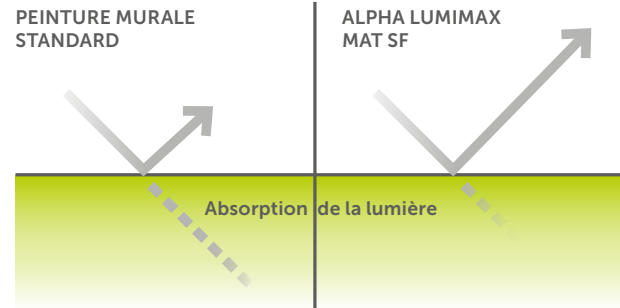


Par sa technologie exclusive Lumitec et ses propriétés de hautes réflectances lumineuses, **Alpha Lumimax Mat SF** permet de restituer aux pièces une plus grande luminosité qu'une peinture traditionnelle. Produit en phase aqueuse, cette formulation est ainsi le résultat d'une avancée technologique. Cette innovation exclusive, respectueuse de l'environnement, répond aussi aux enjeux du bâtiment en matière d'efficacité énergétique en permettant de réaliser des économies d'énergies tout en contribuant au confort visuel des utilisateurs.



### CARACTÉRISTIQUES

Solvant	Eau
Liant	Résine copolymère acrylique
Degré de brillant	Mat (< 3 GU à 60° et < 6 GU à 85°)
Rendement	10 à 14 m <sup>2</sup> /L
Temps de séchage 23°C et 50% H.R.	Sec : 1h Recouvrable : 6h
VOC	< 1g/L (cat A/a)
Abrasion humide	Classe 1 selon NF EN 13300 après 28j de séchage
Matériel d'application	Brosse synthétique pour phase aqueuse, rouleau type polyester tissé 13 mm, «airless» ou pistolet pneumatique
Conditionnement	5L et 10L
Teintes	Blanc, Base W05, disponible dans 25 teintes de la carte Alpha Lumimax



La technologie Lumitec utilise des microsphères de verres réfléchissantes qui diffusent davantage de lumière naturelle ou artificielle dans une pièce. En diminuant la quantité de lumière absorbée par la surface peinte, **Alpha Lumimax Mat SF** augmente la sensation d'un volume intérieur spacieux et lumineux.

- **Facilité d'application**
- **Haute durabilité**
- **Forte résistance aux frottements**
- **Facilement lavable**
- **Respectueux de l'environnement** : qualité de l'air intérieur A+

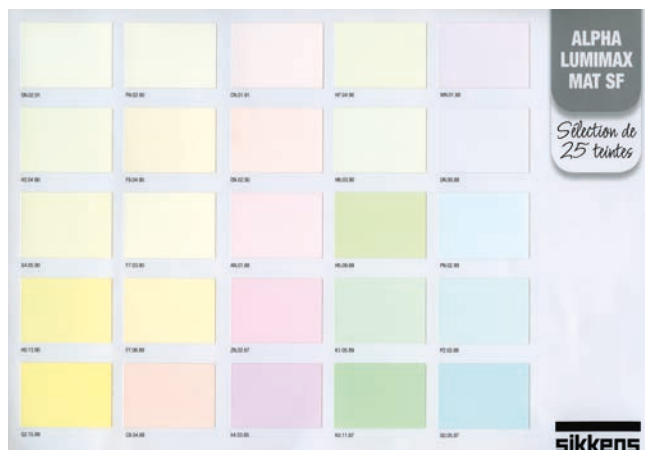


### AVANTAGES

- **Économie d'énergie** : cette innovation permet d'économiser l'énergie relative à l'éclairage artificiel, désormais utilisé en moindre proportion.
- **Confort visuel** : Lumimax Mat SF donne une sensation d'espace intérieur agrandi et plus lumineux. Les pièces situées en orientation Nord ou aveugles se trouvent valorisées par une luminosité renforcée.

### COLLECTION DE 25 TEINTES

La sélection de 25 teintes spécifiques à haute réflectance alliée à la technologie Lumitec donne au produit une réflexion lumineuse optimale.



## ALPHA SANOPROTEX



La recherche d'amélioration des espaces hospitaliers amène AkzoNobel à développer des produits répondant aux exigences environnementales, aux besoins spécifiques du domaine de la santé et à la recherche de confort et de bien-être. Aussi, le développement des maladies nosocomiales est une préoccupation majeure pour lequel AkzoNobel propose **Alpha Sanoprotex** qui permet de lutter contre les bactéries.



Les propriétés antibactériennes de Alpha Sanoprotex apportées par la présence d'ions argent actifs permettent d'inhiber la croissance de nombreuses familles de bactéries et champignons dans les 12 heures après contamination. Assurant ainsi une qualité d'hygiène stricte tout en respectant l'environnement, Alpha Sanoprotex participe à une volonté de contrôle des infections par les établissements hospitaliers.

### CARACTÉRISTIQUES

Solvant	Eau
Liant	Copolymères styrène-acrylique
Degré de brillant	Mat (<10 GU à 85°C)
Rendement	10 m <sup>2</sup> /L
Temps de séchage 23°C et 50% H.R.	Sec : 1h à 2h Recouvrable : 5h
VOC	< 10g/L (cat A/a)
Abrasion humide	Classe 1 selon NF EN 13300 après 28j de séchage
Matériel d'application	Brosse, rouleau polyester tissé 9-13 mm, pistolet airless (160-180 bars, buses 0.015-0.017 inch)
Conditionnement	5L et 10L
Teintes	Blanc, Base W05, M15 et N00. Disponible dans toutes les teintes du nuancier 5051

### DOSSIER TECHNIQUE

- **Efficacité antibactérienne** : (selon NF EN ISO 22196 : 2011) tests IMLS sur les bactéries suivantes :
  - *Meticilline Résistante Staphylococcus Aureus (MRSA)* : staphylocoque doré résistant à plusieurs antibiotiques dont la méthicilline. Le MRSA se trouve couramment sur la peau ou dans le nez des personnes en bonne santé.
  - *Escherichia Coli* : bactérie présente naturellement dans le tube digestif de l'être humain et de nombreux animaux. Elle est non pathogène en temps normal sauf dans certaines conditions où elle peut entraîner des troubles intestinaux.
  - *Pseudomonas Aeurginosa* : bactérie présente dans les milieux humides et chauds. Elle peut être responsable des infections urinaires ou pulmonaires chez les patients immunodéprimés.
- **Résistance du film aux désinfectants hospitaliers** : (selon NF EN ISO 2812-3 : 2012) attestation PILF
- **Résistance aux liquides (tests éosine et bétadine)** : (selon NF EN ISO 2812-3) laboratoire Pourquery
- **Test de lessivabilité** : (selon DIN EN 13300/ISO11998) classe 1
- **Qualité de l'air intérieur** : (selon NF EN ISO 16000) A+, laboratoire Eurofins
- **Mesure du taux de COV** : laboratoire SGS
- **Certification d'usages dans les espaces où denrées alimentaires et odeurs sont présentes** : (cantines, chais, etc.) certification EXCELL



### AVANTAGES

- **Résistance à des cycles de nettoyages répétés et aux produits hospitaliers**
- **Activité antibactérienne renforcée au nettoyage**
- **Un seul produit : primer et finition**
- **Respectueux de l'environnement**
- **Pouvoir masquant (isolation des tâches)**

#### Alpha Sanoprotex, peinture adaptée pour :

- Les hôpitaux et cliniques : chambres, salle de bain, salles de préparation des malades, espaces de circulation, etc.
- Les crèches et écoles maternelles : salles de classe, zones de circulation, toilettes, etc.
- Les cabinets médicaux : pièces de réception des malades, salles d'attentes, etc.
- Les maisons de retraite : chambres, zones de circulation, espaces de vie, sanitaires, etc.
- Tous locaux où la qualité sanitaire est requise.





# SERVICES INTÉGRÉS À LA DÉMARCHE DURABLE

## REPRISE DES DÉCHETS

AkzoNobel a mis en place un service de reprise des déchets (pots de peintures souillés, brosses, rouleaux, équipement de protection individuelle et chiffons utilisés) au sein de son réseau de points de vente Sikkens Solutions. Toutes les marques de peintures y sont acceptées y compris les produits concurrents. Ne sont pas admis les aérosols et les durcisseurs.

Les déchets de peinture sont considérés comme des déchets dangereux, leur élimination est de la responsabilité de la société de peinture.



### Comment ça marche ?



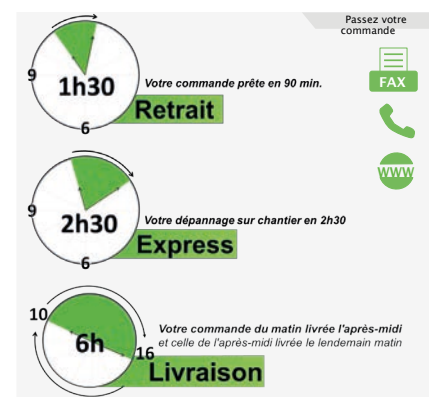
### Les avantages :

- **Respect de l'environnement** : traitement des déchets par une entreprise agréée (Chimirec).
- **Image Eco-responsable** : démarche responsable et respectueuse de l'environnement.
- **Gain de temps** : approvisionnement et traitement des déchets au même endroit.

## LIVRAISON EXPRESS

Sikkens Solutions Paris propose un projet pilote pour tester 3 nouveaux services :

- Produits disponibles en 90 minutes.
- Dépannage express sur chantier en 2h30. Ce service permet d'éviter l'interruption du chantier, de limiter les trajets pour les peintres et d'optimiser les temps d'application.
- Délais de livraison courts : la commande du matin est livrée l'après-midi et celle de l'après-midi livrée dès le lendemain matin.



## ATELIER RÉPARATION



Le service atelier réparation permet aux peintres de faire réparer, nettoyer ou réviser son matériel au sein du Point Relais Atelier Sikkens Solutions. Ce système efficace permet d'éviter tout gaspillage de matériel.

## CONTRAT DE MAINTENANCE : GARANTIE ET ENTRETIEN DU BOIS

L'offre de garantie des projets bois permet de maintenir l'aspect et la protection des supports bois dans le cadre du respect d'un schéma d'entretien périodique. Il présente un intérêt particulier pour les propriétaires, gestionnaires immobiliers et syndicats de copropriété en proposant un entretien régulier, planifié et budgété. Il permet aussi de participer à l'engagement d'AkzoNobel pour le développement durable sur la problématique de l'entretien des bâtiments.

### Les avantages de la garantie Sikkens :

- Représente un modèle unique sur le marché.
- Permet d'établir un planning de financement avec étalement des coûts pour les propriétaires.
- Contrat d'entretien plus économique à long terme.
- Valorisation permanente du bâtiment dans les négociations de ventes et de locations.
- L'entretien régulier évite une réfection totale nécessitant un décapage, grattage, remplacement du support.
- Solution de durabilité du bâtiment qui participe à la conservation du patrimoine.



# GESTION DE LA RELATION CLIENT : CONSEIL (DÉCO ET COULEUR), PRÉCONISATION

## CONSEILS

### COLOR STUDIO AKZONOBEL



Le Color Studio est une offre de service couleur qui proposera des projets de coloration façade valorisant l'architecture, le respect du patrimoine et de la typologie architecturale du bâtiment ou de l'environnement.

Il intervient également sur des projets d'intérieurs par des offres d'harmonies ciblées, des propositions de graphisme, des recherches de qualité d'espaces, etc.

Le studio offre une véritable expertise couleur professionnelle de qualité permettant la mise en place du niveau de prestation adaptée à l'importance du projet, le respect des contraintes patrimoniales (ABF), la maîtrise des problématiques de la façade (DTU) et de la législation couleur (accessibilité).

Intégrant la notion de pérennisation de la façade, le service participe pleinement à une démarche de développement durable.

### CONSEIL DÉCO EN POINTS DE VENTE

À travers le concept «Donnez vie à votre projet», le conseil déco en point de vente permet aux peintres de proposer gratuitement à leurs clients une prestation de décoration personnalisée. Ce service permet aux professionnels de se recentrer sur leur cœur de métier et aux clients de partager leurs soucis d'amélioration de leur habitat et de leur bien-être dans leur cadre de vie.

### CONSEILS TECHNIQUES

Les vendeurs de Sikkens Solutions sont formés sur les produits et leur mise en œuvre, la législation (DTU, etc.), l'outillage et le matériel. Ils sont ainsi aptes à donner des conseils adaptés et respectueux de l'environnement pour la réussite des projets de leurs clients.



## PRESTATIONS TECHNIQUES

Le service technique offre un support technique permanent auprès des professionnels, il est capable d'intervenir au téléphone pour un conseil ou une assistance adaptée aux situations sur le terrain. Il élabore des préconisations spécifiques à des situations particulières et des descriptions techniques indispensables à l'établissement de la garantie professionnelle (Service Technique : 03 44 64 92 61).



## OUTILS D'AIDE AUX CLIENTS

AkzoNobel met à la disposition de ses clients un certain nombre d'outils afin de les accompagner dans leurs projets :

- Les sites des marques Sikkens et Trimetal rendent disponibles les fiches techniques, FDS, FDES, Ecolabel et Excell.
- Le site wiki-peinture aborde toutes les problématiques dans le domaine de la peinture.
- L'application smartphone Sikkens présente un large choix de produits et permet une simulation de couleur in situ. L'application Trimetal quant à elle, renseigne les caractéristiques des produits et la localisation des points de vente à proximité.





# P RÉPARER L'AVENIR

## QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ERP

Contrôler la qualité de l'air notamment dans les établissements recevant du public (ERP) est une priorité majeure pour la santé publique et un engagement national pour l'environnement. Sont considérés comme ERP tous les bâtiments, locaux et enceintes publics ou privés, accueillant, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque des clients, autres que les employés (article R123-2 du code de la construction et de l'habitation).

### SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ERP

Conformément à la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, la France a mis en place un système de surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public qui passe par une série de mesures du taux de polluants. Les décrets suivants précisent les plannings à respecter, les seuils des polluants à ne pas dépasser, la périodicité et les actions à mener :

- Décret n° 2011-1728 du 02 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP : l'évaluation des systèmes d'aération et campagne de mesure des polluants par un organisme accrédité (référentiel LAB REF 30 du COFRAC) doit se faire tous les 7 ans par le propriétaire ou l'exploitant.
- Décret n° 2011-1727 du 02 décembre 2011 relatif aux valeurs guides pour l'air intérieur pour le formaldéhyde et le benzène.
- Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants (formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone) effectuée au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les salles d'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et des salles de vie des établissements d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans ou des accueils de loisirs.
- Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015, modification du décret n° 2011-1728 du 02/12/2011 : l'obligation d'accréditation concernant les moyens d'aération des bâtiments est supprimée. L'organisme accrédité qui effectue les mesures des polluants est dans l'obligation de communiquer les résultats à l'organisme demandeur.
- Décret n° 2015-1926 du 30 décembre 2015, modifiant le décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 : une mesure du tétrachloroéthylène utilisé pour les activités de nettoyage à sec est obligatoire pour les ERP exposés à cette substance.

### ÉCHÉANCES D'APPLICATION DE LA SURVEILLANCE



### SUBSTANCES CONCERNÉES ET SEUIL D'ALERTE

SUBSTANCE	ORIGINE	SEUIL D'ALERTE
Formaldéhyde	Tabac, désinfectants et matériaux de construction	> 100 µg/m <sup>3</sup>
Benzène	Matériaux de construction et combustion	> 10 µg/m <sup>3</sup>
Tétrachloroéthylène	Issue du nettoyage à sec	> 1250 µg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de carbone	Naturellement présent dans l'air et activités humaines	Indice de confinement=5

Au-delà de ces seuils, une alerte est déclenchée, l'exploitant doit réaliser une expertise et trouver une solution dans un délai de deux mois (Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015).

Si dans un premier temps l'objet est de recenser les ERP dont les résultats sont les plus critiques pour action immédiate, des valeurs guides pour deux substances ont été déterminées comme objectif à atteindre :

SUBSTANCE	VALEUR GUIDE	
Formaldéhyde	30 µg/m <sup>3</sup> à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015	10 µg/m <sup>3</sup> à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Benzène	5 µg/m <sup>3</sup> à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013	2 µg/m <sup>3</sup> à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016

## ACCESSIBILITÉ DANS LES ERP



Tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (personne âgée, personne avec poussette, etc.) ou atteintes d'un handicap (visuel, mental, auditif ou moteur).

La loi du 11 février 2005, publiée au Journal Officiel le 12/02/2005, oblige les ERP avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à adapter leur structure à toutes personnes handicapées quelques soient leurs difficultés afin de respecter l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'ordonnance du 25 septembre 2014 modifie la loi du 11/02/2005. Les propriétaires des ERP et des installations ouvertes au public (IOP) ont la possibilité de signer l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Il s'agit d'un engagement permettant de procéder aux travaux de mise en accessibilité dans le respect de la conformité dans un délai fixé et avec un financement précis.

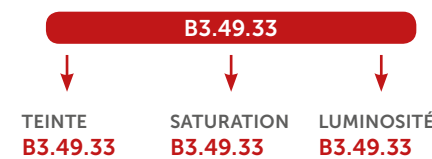
### LES PEINTURES AKZONOBEL AU SERVICE DE L'ACCESSIBILITÉ

La couleur joue un rôle majeur dans la perception des espaces, elle permet de se repérer et de sécuriser le parcours. Cette perception peut varier d'une personne à l'autre et peut s'altérer avec le temps.

Pour cela, AkzoNobel utilise son propre système de codification ACC (AkzoNobel Color Codification), internationalement reconnu comme l'un des systèmes les plus précis et explicite. Il est basé sur une approche scientifique qui permet de codifier chaque nuance en séquence logique. Les couleurs sont ainsi classées selon trois critères : Teinte, Saturation et Luminosité. Ce système permet aux professionnels de travailler aussi les harmonies des projets en intégrant la réglementation et la législation couleur.



#### CODE ACC



### LE RÔLE DE LA COULEUR : IMPORTANCE DES CONTRASTES POUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX

L'utilisation des contrastes de couleur représente un élément essentiel pour la mise en accessibilité dans les ERP. Il est important que ce contraste entre deux surfaces de peintures soit d'au moins de 50% entre deux teintes pour les éléments architecturaux afin que les équipements, objets et surfaces, renforcent leur identification et facilite le repérage spatial.

SOLS, MURS ET PLAFONDS	PORTES	ESCALIERS
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le contraste visuel mur-porte-sol ≥ 50 %.</li> <li>■ Les finitions mates sont privilégiées, cela évite les reflets et les revêtements muraux unis afin de faciliter le repérage spatial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les portes pleines de même couleur que les murs doivent avoir leur encadrement dans une teinte offrant un contraste visuel de 50%. Pour les portes d'une couleur différente, l'encadrement prend la couleur de la porte ou du mur.</li> <li>■ La poignée doit être contrastée avec la porte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le nez de marche doit être contrasté visuellement par rapport au reste de l'escalier.</li> <li>■ Le contraste visuel associé à un éclairage particulier permet de différencier la main courante de l'escalier.</li> <li>■ La première et la dernière marche doivent avoir une contremarche de hauteur minimale 0,10 m et être visuellement contrastées par rapport à la marche.</li> </ul>
ACCESSOIRES	FENÊTRES	OBSTACLES
Les accessoires (interrupteurs, barres d'appui ...) doivent contraster avec la teinte de leur support et doivent être facilement identifiables.	La couleur des encadrements doit contraster à plus de 50 % avec les murs.	Les piliers, barrières de circulation, cloisons indépendantes et mobiliers doivent contraster des éléments architecturaux environnants.

### LE RÔLE DE LA COULEUR AU SERVICE DE LA SIGNALÉTIQUE

La codification de la couleur est un outil clair, simple et efficace pour faciliter les déplacements. Un contraste de 70 % entre deux teintes est recommandé pour la signalétique afin d'assurer une bonne visibilité. AkzoNobel a contretypé les règles de la norme AFNOR BP 96 104 relative à la signalétique adaptée à tous les handicaps :

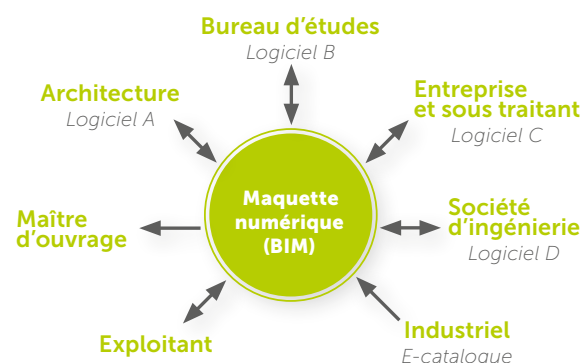
COULEUR DE SÉCURITÉ	ROUGE ■ ●	JAUNE ■ ▲	VERT ■	BLEU ■ ●
COULEUR DE CONTRASTE	Blanc	Noir	Blanc	Blanc
SIGNALISATION	Danger ou interdiction	Avertissement d'un risque potentiel	Indication de secours	Information ou obligation
RÉFÉRENCE RAL	RAL 3001	RAL 1003	RAL 6032	RAL 5005
RÉFÉRENCE AKZONOBEL (A.C.C)	C4.63.27	F1.71.67	L4.45.40	T4.51.24





## LES AVANTAGES DU BIM

Les avantages de la conception BIM sont multiples, pour chaque intervenant et à toutes les étapes d'un projet.



Le BIM appelé aussi maquette numérique est un fichier numérique qui réunit à la fois la représentation graphique du bâtiment et la base des données liées aux bâtiments.

Chaque intervenant à toutes étapes d'un projet peut intervenir dans la gestion du projet tout au long du cycle de sa vie sur un outil unique.

Le BIM est un nouveau processus de travail qui, tout au long de la vie d'un projet, permet à l'ensemble des acteurs du marché de la construction de mieux partager et communiquer entre eux au travers d'une maquette numérique unique et centralisée. Elle comprend une représentation graphique du bâtiment intégrant aussi des informations géographiques et une base de données d'informations structurées, réutilisables par les logiciels des différents acteurs.

La base de données techniques standardisée et partagée contient les composants du bâtiment, leurs caractéristiques physiques, techniques et fonctionnelles et les relations entre ces objets. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, la maquette numérique évolue car elle s'enrichit de données que chaque acteur va remplir, modifier ou améliorer sur une même base de données partagée. Ce qui évite des saisies individualisées, copies et erreurs éventuelles.

La directive européenne 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014, sur la passation des marchés publics place le BIM à l'échelle européenne.

**Pour les maîtres d'ouvrage et développeurs :** lors des études de faisabilité et de conception, l'extraction des quantités permet de vérifier si le projet respectera les critères financiers et les délais de construction. Le modèle 3D aide à la vérification des critères fonctionnels et environnementaux améliorant ainsi la qualité du bâtiment.

**Pour les bureaux d'études, architectes et ingénieurs :** ces intervenants ont accès à des visualisations précises à toutes les étapes du projet, peuvent générer des plans, vérifier les normes en vigueur, extraire les coûts de construction en temps réel, analyser, simuler et corriger les performances énergétiques et environnementales.

**Pour les entrepreneurs et fabricants :** grâce au modèle 3D, ils peuvent rectifier les erreurs ou omissions avant le début des travaux. Les objets paramétriques du modèle virtuel, quant à eux, permettent d'effectuer des modifications en temps réel et leurs conséquences visualisées. La conception et construction sont synchronisées grâce au 4D et le modèle 3D accède à une extraction de tous les matériaux et ressources nécessaires, ce qui permet une planification des livrables.

**Pour les propriétaires et la gestion du patrimoine :** toutes les données collectées durant la construction peuvent être insérées dans le modèle 3D et remises aux propriétaires. Ce modèle est une source d'informations pour la gestion et l'opération des installations ainsi que lors des travaux d'entretien.

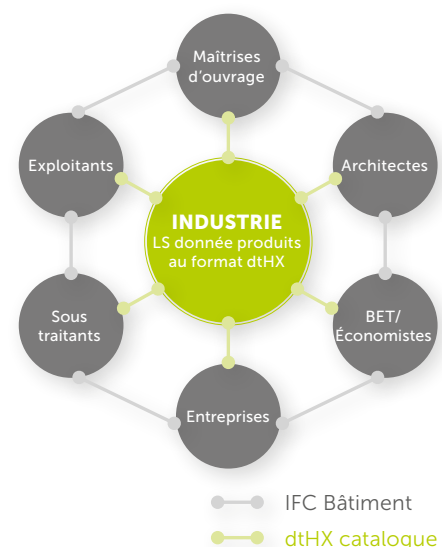
## QUELQUES TERMES TECHNIQUES À CONNAÎTRE

■ **IFC (Industry Foundation Classes) :** interface garantissant l'interopérabilité entre les logiciels de CAO et d'ingénierie, elle permet de décrire des objets ainsi que leurs relations. L'IFC est sous ISO 16 739.

■ **PPBIM (Product Properties BIM) :** PPBIM répond à la norme NF XP P07-150 qui définit une méthode pour la réalisation des différents dictionnaires utilisés lors du projet, le but est de l'étendre au niveau européen via le CEN (Comité Européen de Normalisation).

Elle permet l'harmonisation et l'organisation en groupe des propriétés produits des fabricants, la constitution des collèges d'expert, la mise en place des règles de gestion et la mise en réseau de différents dictionnaires.

■ **Open DTHX :** le format d'échanges Open DTHX est développé pour décrire les catalogues des fabricants. Associé à la norme PPBIM, il permettra d'uniformiser les langages et contribuera à l'amélioration de l'interopérabilité.



Le centre de formation **AkzoNobel**, situé à Montataire dans l'Oise, organisme agréé, propose à tous les professionnels du bâtiment (entreprises, salariés AkzoNobel, écoles, architectes, maîtres d'ouvrage, etc.) des modules de formation technique de trois niveaux : initiation, actualisation des connaissances et perfectionnement.

Les spécialistes du **Centre de Formation et d'Applications Décoratives** proposent des stages adaptés à chaque personne avec une évaluation permanente des acquis théoriques par le biais de moyens privilégiés (audiovisuel, documentation, formation en ligne, etc.) et une mise en pratique à travers des applications et essais de peintures en intérieur ou extérieur.

## MODULES ADAPTÉS AU NIVEAU D'EXPERTISE DES PROFESSIONNELS

- **Optimisation des connaissances peintures pour débutant :** formulation, DTU et normes, type et pathologie des supports, systèmes, matériels, mise en œuvre de produits et études de cas.
- **Approfondissement des bases théoriques de la peinture :** analyse des fiches techniques des produits, rappels des différents systèmes de peintures, rappel normes et DTU, utilisation du matériel.
- **Solutions pour traiter les défauts en intérieur et extérieur :** définition des causes, matériel à utiliser et solution.
- **Perfectionnement dans la connaissance du bois :** atelier de reconnaissance des principales essences de bois, causes des anomalies rencontrées avec les systèmes de protection du bois, revue de gamme produits bois, application et étude de cas.
- **Généralités sur la façade et législation :** informations sur la réglementation (DTU), sur les garanties et assurances, découverte de la pathologie des supports, précision sur la gamme façade, application des principaux systèmes, reconnaissances de fonds sur site et étude de cas.
- **Perfectionnement façade :** rappel sur la réglementation, la pathologie, la gamme façade, étude de cas et conseils techniques sur site.

- **Initiation à l'isolation thermique par extérieur :** généralités, normes et systèmes ITE AkzoNobel.
- **Perfectionnement de l'isolation thermique par extérieur :** rappel des fondamentaux et applications des trois systèmes AkzoNobel.
- **Colorimétrie et système, machine à teinter :** connaître et comprendre le fonctionnement de la machine à teinter, acquisition des connaissances de base nécessaires afin d'utiliser et exploiter au mieux le logiciel de mise à la teinte, maintenance préventive du matériel, formation couleur autour des systèmes Acotint et Acomix, définition des règles de base sur la colorimétrie, contre typage et correction des teintes MAT (Machines à Teinter).
- **Les fondamentaux de la couleur :** perception des couleurs, les théories de la couleur, découverte du système de codification A.C.C., histoire et cultures, tendances, symboles et psychologie, harmonies de couleurs pour l'intérieur, couleurs et matériaux, couleur et perception de l'espace, apprendre à conseiller les couleurs.
- **Perfectionnement de la couleur :** comprendre les enjeux liés à la couleur pour la réussite d'un projet, mesurer l'importance de la couleur dans la perception d'un aménagement intérieur et donner un conseil couleur de qualité.

## LES POINTS FORTS

- **Le Centre de Formation :** organisme agréé permettant de bénéficier d'une prise en charge au titre de la Participation ou du Crédit d'impôt à la Formation Professionnelle Continue.
- **Expertise approfondie :** formation de qualité assurée par des spécialistes.
- **Programme de formations précis et complet :** accompagnement quotidien dans les connaissances techniques, pratiques et vérification des acquis.
- **Formations adaptées aux besoins :** étude de cas, mise en œuvre de produits, etc.
- **Prise en charge par le groupe AkzoNobel :** des frais d'hôtellerie, de restauration et transport.







**Le secteur du bâtiment consomme chaque année plus de 68 millions de tonnes d'équivalent pétrole, 123 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> et 40 millions de tonnes de déchets, il est le plus important consommateur d'énergie en France.**

L'Association RQE (Recherche Qualité Environnementale) qui regroupe des entreprises du bâtiment, s'engage à faciliter l'application du développement durable sur les chantiers. Elle permet ainsi de préserver le capital santé des hommes, de réduire les causes de pollutions, de gérer et valoriser les déchets, de favoriser les économies d'énergie et de générer des richesses.

L'association décide d'aller plus loin dans son engagement à travers le lancement de son label national «**Chantier Zéro Carbone**». Pour ce faire, une «calculatrice carbone», développée avec l'aide de l'ADEME, par un cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie carbone (Carbone 4), permet d'évaluer l'empreinte carbone des chantiers par type de prestations (ravalements de façade, isolation thermique, etc.) et les interventions nécessaires pour le bâtiment seront alors définies,

afin de procéder à une réduction maximale des émissions (réflexion sur le choix des produits utilisés, réduction des déchets, optimisation logistique, etc.).

À ce stade, et pour que le chantier puisse porter l'appellation Zéro Carbone, l'association propose un **équilibre carbone volontaire** qui consiste à «compenser» un volume de gaz à effet de serre (GES) émis par un projet ou une action permettant de réduire un volume de GES équivalent sur un autre site. Pour le 1<sup>er</sup> chantier des hangars de l'aéroport Paris-Le Bourget, RQE va mener une opération de reboisement à Madagascar afin de compenser son excès CO<sub>2</sub> et assurer une neutralité carbone sur les deux chantiers. Ce projet de reboisement, réalisé en collaboration avec l'agence de l'eau et le Grand Lyon, au travers de la sensibilisation aux changements climatiques permet de valoriser le rôle de la forêt au niveau de la biodiversité, le stockage du carbone, le filtrage de l'eau, etc.

**AkzoNobel est membre de l'association depuis sa création.**

<http://www.rqe-france.org/>



### 1<sup>ER</sup> CHANTIER ZÉRO CARBONE EN FRANCE

La rénovation des hangars aéronautiques de l'aéroport Paris-Le Bourget a été retenue pour servir de projet pilote à l'association RQE. Des mesures sont ainsi prises afin de réduire l'empreinte carbone pendant l'exécution des travaux (mise en place de panneaux solaires, choix de produits à faible impact environnemental, préservation du capital humain, recyclage des déchets, nettoyage des outils, etc.) et d'effectuer un équilibre carbone. Ce projet, inédit en France, doit permettre de réaliser des travaux avec un impact carbone nul.



Joëlle MÉSTAS - IMAGERIE

### 1<sup>ER</sup> CHANTIER LOGEMENT ZÉRO CARBONE SUR LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Les copropriétaires de la résidence Lançon Rungis située à Paris (13<sup>e</sup>) ont décidé de s'engager dans un projet de rénovation. Un programme de travaux est établi afin de réduire les consommations énergétiques. La société PPB-Peintec, en partenariat avec l'association RQE assure les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (gamme de produits fournis par AkzoNobel), un plan de transport et de livraison a été établi afin de réduire l'impact carbone et une gestion des déchets a été mise en place. Sur ces postes, et associé à une opération de reboisement, le projet est considéré Chantier Zéro Carbone.



**Autrefois, les hôpitaux évoquaient des intérieurs froids et dépouillés, où régnait une atmosphère pesante. Améliorer les conditions d'accueil et de séjour des personnes hospitalisées dans ces environnements remplis de tristesse, telle est la mission que s'est donnée la fondation ANOUK, créée en 2008 à Genève.**

L'association tient son nom d'une petite fille handicapée, attachante et déterminée, nommée Anouk. À travers elle, une équipe expérimentée s'est réunie afin d'apporter chaleur et bonne humeur dans la vie des patients et du personnel dans le milieu hospitalier ou médicalisé en proposant un programme artistique et musical.

La Fondation utilise l'art pour améliorer la guérison et favoriser le bien-être des enfants et des personnes âgées. Les interactions sont ainsi facilitées, un bien être général est ressenti et le milieu de travail du corps médical est favorisé.

### L'ENGAGEMENT D'AKZONOBEL

**«POUR LE BIEN DES ÊTRES HUMAINS ET DE LA COMMUNAUTÉ» TELLE EST LA DEVISE DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE MONDIAL D'AKZONOBEL.**

Le groupe soutient la fondation Anouk depuis 2008 en fournissant des peintures de la marque Sikkens qui propose ses meilleurs produits tant au niveau de la qualité que de la durabilité. Ainsi, à travers ses peintures, AkzoNobel a pu participer à la réalisation de nombreux projets qui font sa fierté. En 2015, 15 projets ont été réalisés dans 11 institutions à travers 7 pays. Notamment en France à l'hôpital Trousseau à Paris, EHPAD à Evian, l'hôpital du Léman à Thônou ou encore l'hôpital Sainte-Marie à Nice.

Les projets actuellement en cours sont les suivants : un centre pour enfants handicapés en Suisse et des services à l'Hôpital des Enfants de Glasgow (Children's Hospital of Glasgow) en Angleterre.



En collaboration avec le personnel, l'équipe artistique adapte son travail à la situation des lieux. Les styles de décorations sont adaptés à l'âge des patients, la pathologie et le pays. Par exemple, pour des personnes atteintes d'autisme, les personnages peints n'auront pas d'yeux car cela les stimule trop. Pour des patients en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) seront favorisés la faune et flore locale très réaliste pour donner aux résidents des repères «faciles». Ou encore en pédiatrie, les personnages représentés parcourent le monde, ce qui permet aux familles de s'évader. Les murs offrent ainsi des scènes ludiques et humoristiques, aux regards inquiets qui s'y perdent.

La fondation, à but non lucratif, existe grâce aux dons et à la générosité de différents sponsors. De ce fait, elle a pu mener à bien plus de cinquante-cinq projets humanitaires en France et à l'international.

### Actualités

#### Décoration du service de néonatalogie de l'hôpital de Winterthur en Suisse en décembre 2015.

Dans cet hôpital, la fondation Anouk a récemment décoré le service de néonatalogie, un couloir d'hospitalisation pour les enfants en bas âge ainsi qu'un box de radiologie.

Les artistes, voulant aussi cibler les parents, ont personnalisé chaque chambre de néonatalogie avec une couleur et un continent.





Dans cette brochure, il est fait référence de marques ou de produits, propriétés ou sous licence d'AkzoNobel. Tout usage non autorisé est strictement interdit.

## AkzoNobel

AKZO NOBEL DECORATIVE PAINTS France SA,  
Capital de 37 895 353,60€  
388 333 304 RCS Compiègne,  
Z.I. Les Bas Prés - C.S. 70113  
60761 Montataire Cedex



[www.sikkens.fr](http://www.sikkens.fr)  
[www.trimetalpeintures.com](http://www.trimetalpeintures.com)

